

LES SOURCES DE FINANCEMENTS PRIVÉS

**Que vous soyez une
collectivité ou une
association, les
financements privés sont là
pour vous aider à réaliser
votre projet**

Avant-propos

Que vous soyez une association, un étudiant, un groupe d'individus ou une collectivité, ce guide est conçu pour vous accompagner dans votre recherche de financements privés.

En effet, est présenté dans ce guide, les fondations, associations ou entreprises pouvant vous venir en aide pour la réalisation de vos projets. Ce soutien est prioritairement financier. Il peut être complété le cas échéant par des soutiens matériels, logistiques ou humains.

Les fiches sont toutes présentées de la même façon. Différentes rubriques y sont proposées comme les critères d'éligibilité, le montant de l'aide accordée, les remarques particulières, le calendrier de dépôt de dossier, les coordonnées de chaque financeur et les modalités de dépôt de dossier.

Dans les critères d'éligibilité, il existe des sous-rubriques telles que « Bénéficiaires » qui indique quels sont les publics visés pour la demande d'une aide. Vous pourrez alors trouver le terme associations, particuliers, groupes d'individus ou de jeunes, collectivités locales... De plus, vous retrouverez dans cette rubrique, les thèmes ciblés, les pays d'intervention...

Le sommaire ci-après est présenté par thématique (culture, éducation et formation, environnement, santé et recherche...), ce qui vous permettra ainsi une recherche plus facile.

Aussi, vous constaterez dans le sommaire, que la Fondation de France représente à elle seule une partie. En effet, le nombre d'aides est assez important, c'est pourquoi nous avons décidé de l'isoler du reste.

Bonne lecture

Christelle Roy
Stagiaire Mission Europe

Avec l'aide de Rachel Gandon, chargée de Mission Europe
et Catherine Boutin, secrétaire Mission Europe

SOMMAIRE

1. Les dispositifs financiers soutenant des projets pour les jeunes (18 - 35 ans)

1.1 Les aides à la culture	9
Fondation Jean-Luc Lagardère – Bourses de talents	10
Jean-Claude Reynal – Bourses Jean-Claude Reynal	11
Fondation Internationale Nadia et Lili Boulanger – Bourses d'études	12
Association Prix du jeune écrivain – Prix du jeune écrivain francophone	13
Pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaise – Bourses	14
1.2 Les aides à la solidarité	15
Guide du Routard – Trophées du Routard	16
Mutualité Française – La course en solidaire	17
1.3 Les aides au développement durable	18
Fondation BMW – Concours initiatives pour le développement durable	19
1.4 Les aides à la santé et à la recherche	20
Fondation Mérieux – Recherche scientifique	21
1.5 Divers	22
Fondation de France – Bourses Déclics Jeunes	23
Média Board Régie – Concours graines de boss	24
Bourses Walter – Zellidja	25
Fondation Marcel Bleustein Blanchet – Bourses de la vocation	26
ISTOM – Prix ISTOM du développement	27
Magazine l'Etudiant – Trophée de l'étudiant	28
Magazine l'Etudiant et Innovact – « Les espoirs européens de l'innovation »	29
Fondation Elior – Bourses	30
Fondation Francis Bouygues – Bourses	31
Fondation Ronald McDonald	32
Euris – Bourses	33

2. Les autres dispositifs

2.1 Les aides à la culture et au patrimoine	35
Les aides aux collectivités locales et aux associations	36
Fondation Crédit Agricole Pays de France	37-38
Fondation du patrimoine – Souscription	39
Fondation d'entreprise EDF DiversiTerre – Sous l'égide de la fondation de France	40
Fondation TOTAL	41
Caisse des dépôts et consignations – Musique classique et contemporaine	42

Caisse des dépôts et consignations – Lecture	43
Fondation d'entreprise EDF DiversiTerre – Sous l'égide de la fondation de France	44

Les dispositifs où les collectivités locales ne sont pas éligibles	45
Fondation Gaz de France	46
Fondation Orange – Musique vocale : Donner des chances	47
Fondation Goupama GAN pour le cinéma – Aide à la production	48
André et Berthe Noufflard – Prix André et Berthe Noufflard	49
HSBC pour la photographie – Prix	50-51
SACEM – Aide à la publication d'ouvrages sur la musique	52
SACEM – Aide aux concours de composition	53
SACEM – Aide aux organismes de formation musicale	54
SACEM – Aide aux résidences de compositeurs	55
SACEM – Aide aux festivals généralistes programmant une ou plusieurs oeuvres en création	56-57
SACEM – Aide aux festivals spécialisés	58
SACEM – Aide à la publication d'ouvrages sur la musique	59
SACEM – Aide aux organismes de formation musicale	60
SACEM – Aide aux salles de musiques actuelles	61
SACEM – Aide à la production scénique	62-63
SACEM – Aide aux festivals	64
SACEM – Aide à l'autoproduction phonographique	65-66
SACEM – Aide à la production de documentaires musicaux	67
SACEM – Aide aux manifestations audiovisuelles	68
SACEM – Aide à la création de musique originale pour le court métrage	69

2.2 Les aides à la solidarité 70

Les aides aux collectivités locales et aux associations	71
Fondation d'entreprise EDF DiversiTerre – Sous l'égide de la fondation de France	72
Fondation Agir sa Vie – Projets de solidarité	73
Caisse des dépôts et consignations – Projets de solidarité	74-75
Fondation Véolia Environnement	76

Les dispositifs où les collectivités locales ne sont pas éligibles	77
Fondation Auchan pour la jeunesse – Prix spécial	78
Fondation Ensemble – Fonds Programmes et Fonds Microprogrammes - Solidarité et développement durable	79-80
Association ASHOKA	81-82
Fondation Abbé Pierre – Solidarité Internationale	83
Fondation Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	84-85
Frères d'espérance – Projets de solidarité	86
Fondation Suez – Projets de solidarité	87
Fondation d'entreprise Poweo – Appel à projets	88

2.3 Les aides à l'environnement 89

Les aides aux collectivités locales et aux associations	90
Fondation d'entreprise EDF DiversiTerre – Sous l'égide de la fondation de France	91

Les dispositifs où les collectivités locales ne sont pas éligibles	92
Fondation Nature et Découvertes – Les projets classiques et les projets « coup de main »	93-94
Fondation Véolia Environnement – Prix du livre sur l’environnement	95
Association ASHOKA	96-97
Fondation Ensemble – Fonds microprogrammes - Protection de la biodiversité Animale	98
Fondation Ensemble – Fonds Programmes et Fonds Microprogrammes – Eau et assainissement	99-100
Association Astée – Prix	101-102
Fondation Yves Rocher – Appel à projets	103
Fondation Nicolas Hulot – Coups de pouce	104
Frères d’espérance – Projets de solidarité	105
2.4 Les aides au développement durable	106
Fondation Nature et Découvertes – Les projets classiques et les projets « coup de main »	107-108
Fondation Ensemble – Fonds Programmes et Fonds Microprogrammes – Développement durable	109-110
Fondation Nicolas Hulot – Bourses	111-112
2.5 Les aides à l’éducation et à la formation	113
Fondation d’entreprise Elle – Appel à projets	114
Fondation Groupe Adecco	115
Fondation Orange – Education des filles dans les pays en développement	116-117
Fondation Orange – Lutte contre l’illettrisme	118
L’Association d’Aide à l’Humanitaire – Appel à projets	119
Fondation d’entreprise Air France	120
2.6 Les aides à la santé et à la recherche	121
Les aides aux collectivités locales et aux associations	122
Fondation d’entreprise EDF DiversiTerre – Sous l’égide de la fondation de France	123
Les dispositifs où les collectivités locales ne sont pas éligibles	124
Fondation Roche – Appel à projets	125
Fondation Coloplast pour la Qualité de la Vie – Prix Altération physique et Prix Altération cutanée	126
Fondation Coloplast pour la Qualité de la Vie – Prix troubles urinaires	127
Fondation Jérôme Lejeune	128
Fondation de l’Avenir – Appel d’offres	129
Fondation Apicil	130
2.7 Les aides à l’insertion	131
Fondation MMA – Aide à la production	132
Fondation 2 ^{ème} Chance	133
Fondation Groupe Adecco	134
Fondation Norauto – Appel à projets	135
Fondation FFB (Fédération Française du Bâtiment)	136-137
Fondation Dexia – Appel à projets - Insertion citoyenne	138
Boutiques de gestion – Concours Talents	139

2.8 Les aides à l'agriculture	140
Frères d'espérance – Projets de solidarité	141
2.9 Les aides au sport	142
Société Expé – Bourses Expé	143
3. La Fondation de France – Les appels à projets	
3.1 Les aides à la culture	145
Ouverture au monde par la culture des enfants de 6 à 12 ans	146-147
3.2 Les aides à la solidarité	148
Méditerranée, d'une rive à l'autre	149-150
Les réveillons de la solidarité	151
Habitat, développement social et territoires	152
3.3 Les aides à l'environnement	153
<i>Les aides aux collectivités locales et aux associations</i>	154
Environnements sonores	155
Gérons ensemble notre environnement	156
3.4 Les aides au développement durable	157
L'Europe, en plus large	158-159
3.5 Les aides à la santé et à la recherche	160
La prise en charge des jeunes suicidants : formation et soutien des professionnels	161-162
Mieux soigner les conduites anorexiques-boulimiques. Mieux prendre en compte la détresse de l'entourage	163-164
Allez les filles !	165-166
Maladies psychiques et vie sociale des personnes adultes	167-168
Recherche sur l'autisme	169
Recherche sur le développement cognitif et émotionnel de l'enfant	170
Sida, santé et développement	171-172
Sida, santé et développement : projets de recherche	173-174
Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie	175-176
Douleur	177
3.6 Les aides à l'insertion	178
<i>Les aides aux collectivités locales et aux associations</i>	179
Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées	180
<i>Les dispositifs où les collectivités locales ne sont pas éligibles</i>	181

Médiation vers et dans l'emploi	182-183
Initiatives solidaires et création d'emplois	184-185
3.7 Les aides à l'agriculture	186
CFSI - Fondation de France	187-188
3.8 Les aides en faveur des personnes âgées	189
Les aides aux collectivités locales et aux associations	190
Droit au choix et droit au risque des personnes âgées / Former et agir	191-192
Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble	193-194
Les dispositifs où les collectivités locales ne sont pas éligibles	195
Garde itinérante de nuit	196
Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées gravement malades ou en fin de vie	197-198
3.9 Les aides en faveur de l'enfance et des familles	199
Les aides aux collectivités locales et aux associations	200
Du plaisir de consommer à la gestion des risques... Aider les jeunes et leur famille	201-202
Les dispositifs où les collectivités locales ne sont pas éligibles	203
L'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité	204
Glossaire et liens Internet	205

**LES DISPOSITIFS FINANCIERS SOUTENANT DES
PROJETS POUR LES JEUNES (18 - 35 ANS)**

LES AIDES A LA CULTURE

Fondation Jean-Luc Lagardère

Bourses de Talents

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Jeunes créateurs ou professionnels des médias
- *Limite d'âge* : Moins de 30 ans et moins de 35 ans pour les libraires
- *Thèmes ciblés* : Culture

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 10 000 à 50 000 €

Remarques particulières

La fondation Jean-Luc Lagardère invite les jeunes créateurs ou professionnels des médias dans les domaines de l'écrit, de l'audiovisuel, de la musique et du numérique à participer aux bourses Jean-Luc Lagardère.

La fondation Jean-Luc Lagardère attribue ces bourses dans dix disciplines : Bourse auteur de film d'animation, bourse créateur numérique, écrivain, musicien, producteur cinéma, auteur de documentaire, scénariste TV, journaliste de presse écrite, libraire et bourse photographe. 179 lauréats récompensés depuis 1989 et 14 lauréats en 2008.

Calendrier

Les candidatures sont ouvertes du 16 mars au 12 juin.

Contact

Fondation Jean-Luc Lagardère
5 rue Eblé
75007 PARIS
Tél. : 01 40 69 18 74
E-mail : fondjll@lagardere.fr

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet, rubrique « encourager la créativité / les bourses de la fondation ».

Un dossier de pré-inscription est à compléter sur le site Internet pour pouvoir avoir accès au dossier de candidature.

Site Internet : www.fondation-jeanluclagardere.com

Jean-Claude Reynal

Bourses Jean-Claude Reynal

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers
- *Limite d'âge* : De 20 à 30 ans
- *Thèmes ciblés* : Culture
- *Autres critères restrictifs* : L'artiste doit faire état d'un ou de deux ans d'exécution artistique sur papier

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 10 000 €

Remarques particulières

Une bourse de voyage d'étude est attribuée, dans le pays de son choix, à un(e) jeune artiste travaillant directement sur papier.
La durée du séjour d'étude doit être de six mois maximum.

Calendrier

Inscription en ligne au plus tard le 15 novembre
Les œuvres devront être déposées ou postées au plus tard le 20 décembre

Contact

Ann-Gaëlle Coomber
École des beaux-arts de Bordeaux
7 rue des Beaux-Arts
33800 Bordeaux CEDEX
Tél. : 05 56 33 49 10
E-mail : bourse.reynal@gmail.com

Modalités de dépôt de dossier

L'inscription se fait uniquement en ligne, sur le site Internet

Site Internet : <http://www.rosab.net/bourse-reynal/>

Fondation internationale Nadia et Lili Boulanger

Bourses d'études

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers
- *Limite d'âge* : De 20 à 35 ans
- *Thèmes ciblés* : Culture

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Des bourses d'études sont attribuées à des musiciens de tous pays - compositeurs, interprètes, musicologues - souhaitant poursuivre leurs études en France.

Calendrier

Les six exemplaires du dossier devront parvenir avant le 30 juin

Contact

Alexandra Laederich
Fondation Nadia et Lili Boulanger
25, avenue des Gobelins
75013 Paris
Tél. : 01 45 35 09 43
E-mail : contact@fondation-boulanger.com

Modalités de dépôt de dossier

Le candidat doit présenter un dossier en six exemplaires (1 original et 5 photocopies), chaque exemplaire comprenant :

- un bulletin d'inscription (à télécharger sur le site Internet)
 - la photocopie de sa carte d'identité
 - un curriculum vitæ
 - un exposé précis de son projet pour l'année de la bourse
 - trois attestations de personnalités qui se portent garantes du sérieux du candidat ainsi que du bien-fondé de sa candidature au point de vue pécuniaire
 - l'accord écrit du professeur en France.
- *Par courrier* : le tout est à envoyer à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondation-boulanger.com/htm/bourses.htm>

Association Prix du jeune écrivain

Prix du jeune écrivain francophone

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers
- *Limite d'âge* : De 15 à 27 ans
- *Thèmes ciblés* : Œuvre imaginaire inédite en prose
- *Autres critères restrictifs* : Les textes proposés n'auront été présentés ni à un jury littéraire, ni à aucun média.
913 candidats récompensés en 2009.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 20 janvier pour les candidats de nationalité non française et avant le 3 février pour les candidats de nationalité française.

Contact

Prix du jeune écrivain
6 avenue Roger Tissandié
BP 40055
31602 MURET Cedex
E-mail : pje@pjef.net

Modalités de dépôt de dossier

Le texte doit être présenté de la manière suivante :

- être renvoyé en double exemplaire par courrier postal
 - comporter 5 pages au minimum, 20 au maximum
 - être composé en Times New Roman, police 12, interligne double
 - comporter obligatoirement un titre
 - avoir des pages numérotées et agrafées
 - pour respecter l'anonymat, ne porter ni de nom, ni de signature
- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.pjef.net

Pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises

Bourses

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Etudiants
- *Limite d'âge* : non communiqué
- *Thèmes ciblés* : Culture
- *Autres critères restrictifs* : Il faut être inscrit dans une université française en deuxième cycle de japonais, avoir obtenu de bons résultats en Licence 2 et avoir un projet d'études linguistiques en liaison avec un organisme reconnu durant le séjour au Japon. Le séjour doit être de 3 semaines à 1 mois et doit se dérouler pendant les vacances universitaires entre mai et octobre.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 3 050 €

Remarques particulières

La fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises soutient des actions visant à une meilleure connaissance du Japon d'hier et d'aujourd'hui : publications, films, colloques, festivals, rencontres, équipement de laboratoires et centres d'études, travaux de recherche, traduction...

Ces bourses permettent à des étudiants n'ayant jamais séjourné au Japon d'étudier la langue et la civilisation japonaises par l'attribution d'une bourse de séjour linguistique d'été au Japon.

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant fin février

Contact

Fondation des France
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 00
E-mail : fondation@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Le candidat qui souhaite déposer un dossier doit au préalable appeler la Fondation de France ou leur écrire à l'adresse indiquée dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fdf.org>

LES AIDES A LA SOLIDARITE

Guide du Routard

Trophées du Routard

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Entre 18 et 30 ans
- *Thèmes ciblés* : Projets d'aide au développement local
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : Equipe limitée à deux personnes.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : 18 000 €
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : trois bourses de 3 500 € et des billets d'avion

Remarques particulières

Le Trophée du voyage humanitaire récompense un projet de voyage utile et responsable. Il doit manifester une réelle ambition d'aide aux populations défavorisées, en France ou à l'étranger.

Le voyage ne devra pas excéder deux mois et devra se tenir entre le 1er juin et le 30 septembre.

Ces projets peuvent concerner le domaine culturel, artisanal, agricole, écologique, pédagogique ou de solidarité. Ces projets doivent s'inscrire dans la mise en œuvre des valeurs suivantes : initiative et responsabilité, ouverture d'esprit et solidarité, respect des autres, des cultures et de l'environnement.

Calendrier

Les dossiers doivent être déposés avant la fin du mois d'avril.

Contact

Voyages-sncf.com
Trophées du Tourisme Responsable
7 rue Pablo Neruda
92 300 Levallois Perret

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de participation est téléchargeable sur le site Internet ou sur demande par courrier (voir adresse figurant dans la rubrique « contact ») et celui-ci devra être retourné complet par lettre recommandée avec accusé réception.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.routard.com>

Mutualité Française

La course en solidaire

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Groupes d'individus
- *Limite d'âge* : De 16 à 28 ans
- *Thèmes ciblés* : Solidarité
- *Pays d'intervention* : Tous pays

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La course en solidaire est destinée à subventionner des projets véhiculant, en direction des jeunes, les valeurs mutualistes (la responsabilité, la liberté, la solidarité et la démocratie). Les projets sont fondés sur le "lien social". Ce concours valorise l'action, le dynamisme, la solidarité contre le repli sur soi.

Calendrier

Les dossiers sont à remettre avant le mois de juin

Contact

Mutualité Française de la Charente
62 rue St Roch
16000 ANGOULEME
Tél. : 05 45 20 51 10

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention peut être obtenu par téléphone auprès de la Mutualité de la Charente.

Site Internet : <http://www.mutualite.fr>

**LES AIDES AU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Fondation BMW

Concours initiatives pour le développement durable

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et particuliers
- *Limite d'âge* : Entre 18 et 27 ans
- *Thèmes ciblés* : Développement durable
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : Il faut être inscrit dans une grande école de commerce, d'ingénieur, des arts et lettres

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : 7 500 €
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 2 500 à 5 000 €

Remarques particulières

Le concours Initiatives est une aide au développement d'actions en faveur du développement durable, ayant déjà un début de réalisation.

Les initiatives peuvent appartenir à l'un des champs suivants :

- la création de produits, de services et d'entreprises
- la valorisation du patrimoine naturel
- la culture et la communication
- la solidarité et la coopération

Calendrier

Les dossiers doivent être déposés avant la fin du mois de mai

Contact

Fondation BMW
Concours Initiatives
MARCHAL BRAUN COMMUNICATION
5 passage du chantier
75012 PARIS
Tél. : 01 53 33 86 70
Email : marchal.braun@wanadoo.fr

Modalités de dépôt de dossier

- *Par courrier* : Voir adresse figurant dans la rubrique « contact »

Lien pour l'impression du dossier de demande de subvention :

http://www.bmw.com/fr/fr/general/fondation/_shared/pdf/bmw_fondation_dossier_initiatives_2007.pdf

**LES AIDES A LA SANTE
ET A LA RECHERCHE**

Fondation Mérieux

Recherche scientifique

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations, particuliers et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Moins de 35 ans
- *Thèmes ciblés* : Maladies infectieuses
- *Pays d'intervention* : Tous pays

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : 100 000 €
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 5 000 €

Remarques particulières

Programme de subventions permettant de financer des projets visant l'amélioration de la prévention, du diagnostic et du traitement des maladies infectieuses (VIH/SIDA, tuberculose, paludisme, hépatites et toutes les maladies infectieuses représentant des problèmes important de santé publique), ainsi que le soutien des personnes qui en sont atteintes.

Ouvert aux projets de particuliers, d'organisations ou d'associations pour autant qu'ils soient durables et qu'ils ne reçoivent pas déjà de soutien financier substantiel.

Calendrier

La date limite de dépôt des dossiers est le 1er mars pour la session d'avril et le 1er septembre pour la session d'octobre de chaque année.

Contact

Fondation Mérieux
Direction Médicale
17 rue Bourgelat
69002 LYON
Tél. : 04 72 40 79 79
E-mail : corinne.basset@fondation-merieux.org

Modalités de dépôt de dossier

Le demandeur doit envoyer le projet de recherche avec la description des objectifs, du calendrier de mise en oeuvre, des méthodes, du plan de recherche et de l'impact attendu, son CV et deux lettres de recommandation (une du directeur de recherche et une d'un autre scientifique indépendant du projet) par courrier et par mail.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Dossier à télécharger sur le site Internet : www.fondation-merieux.org

DIVERS

Fondation de France

Bourses Déclics Jeunes

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers
- *Limite d'âge* : Entre 18 et 30 ans
- *Thèmes ciblés* : Toute thématique
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : Pas de projets collectifs, sportifs et les candidats étrangers doivent résider en France, justifier d'une bonne connaissance de la langue française et indiquer la place de leur pays d'origine dans le développement de leur projet

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : jusqu'à 7 600 €

Remarques particulières

Les bourses déclics jeunes aident des jeunes à réaliser leur projet dans divers domaines (art, artisanat, culture, sciences, action sociale, humanitaire, environnement...).

La fondation de France propose des bourses déclics jeunes pour :

- donner un coup de pouce financier
- soutenir l'idée d'entreprendre
- encourager l'initiative des jeunes

760 projets récompensés depuis 1975.

Calendrier

Il faut retirer un questionnaire de présélection disponible à partir du 1er septembre sur le site www.fondationdefrance.org. Le questionnaire doit être imprimé, dûment complété et retourné par courrier, sans autre document, à la Fondation de France avant le 15 novembre.

Le dossier de candidature est adressé par courrier électronique aux seuls candidats dont le questionnaire est présélectionné par le Comité de lecture de la fondation de France. Ce dossier doit être retourné 1 mois après sa date d'envoi.

Contact

Bourses Déclics Jeunes
Fondation de France
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 00

Modalités de dépôt de dossier

Un questionnaire de présélection est à télécharger sur le site Internet à partir du 1^{er} septembre (rubrique Nos aides / Les bourses déclics jeunes).

Site Internet : <http://www.fdf.org>

Média Board Régie

Concours graines de boss

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Etudiants
- *Limite d'âge* : Moins de 25 ans
- *Thèmes ciblés* : Projets de création d'entreprise
- *Autres critères restrictifs* : Il faut être étudiant dans l'année d'inscription au concours

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 30 000 à 300 000 € de financement en amorçage

Remarques particulières

Ce concours récompensera les meilleurs projets de création d'entreprise, qui seront présentés devant des chefs d'entreprises reconnus.

Les lauréats seront issus des 3 catégories :

- Internet
- Consommation et/ou développement durable
- Innovation

Conditions de candidature :

- les dossiers ne devront pas dépasser 10 pages, en utilisant la police de caractères "Times News Roman N°12"
- il devra être indiqué sur la 1^{ère} page du dossier de candidature la catégorie du projet
- il est également demandé une présentation d'une seule page du projet
- les CV de l'ensemble des membres de l'équipe seront joints au dossier

Calendrier

Fin des inscriptions le 25 avril

Contact

Media Board Régie
Concours Graines de Boss
10 bis, rue Berteaux Dumas
92200 Neuilly sur Seine
E-mail : vrougier@mediaboardregie.com

Modalités de dépôt de dossier

Les dossiers complétés devront ensuite être retournés en deux exemplaires

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.grainesdeboss.fr/concours>

Bourses Walter

Zellidja

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Etudiants
- *Limite d'âge* : Moins de 30 ans
- *Thèmes ciblés* : Voyage d'étude sur un thème choisi
- *Autres critères restrictifs* : Être étudiant de Grande École, d'Université, d'Institut ou de Conservatoire sélectionnés par l'Académie française

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Les dossiers sont mis à la disposition des étudiants dans les établissements sélectionnés dès le mois de novembre.

Ces bourses sont décernées à des élèves des Grandes écoles, étudiants d'Université, d'Institut et de Conservatoire qui, en complément de leur formation en France, désirent entreprendre des recherches personnelles exclusivement à l'étranger grâce à un séjour d'environ une année.

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 15 février

Contact

Mme Catherine BESSON
Tél. : 01 43 54 16 40

Modalités de dépôt de dossier

- *Par courrier* : Voir adresse sur le dossier de candidature

Site Internet : <http://www.academie-francaise.fr/role/zellidja.html>

Fondation Marcel Bleustein Blanchet

Bourses de la vocation

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Etudiants
- *Limite d'âge* : Entre 18 et 30 ans
- *Thèmes ciblés* : Toutes les vocations
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : Projet d'étudiants d'une grande école. Concerne tous les jeunes français actuellement en France ou à l'étranger ainsi que les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne qui vivent en France.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 7 700 €

Remarques particulières

Il doit s'agir de vocation de développement professionnel et individuel destiné à encourager toutes les vocations et à aider les jeunes qui sont freinés dans les efforts qu'ils déploient pour s'accomplir dans un métier choisi. Environ 1 300 lauréats récompensés depuis 1960.

Calendrier

Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mai de l'année en cours

Contact

Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation
104, rue de Rennes
75006 PARIS
Tél. : 01 53 63 25 90
E-mail : secretariat@fondationvocation.org

Modalités de dépôt de dossier

Envoyer un CV et une lettre de motivation (uniquement en version papier) expliquant son parcours, la nature du projet, dans quelle phase de réalisation se situe-t-il, pourquoi une aide est nécessaire et ce que va apporter la réalisation de ce projet.

Si le projet répond bien aux critères de la fondation, le demandeur reçoit alors un dossier de candidature à retourner rempli.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondationvocation.org>

ISTOM

Prix ISTOM du développement

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Etudiants, groupes d'étudiants et associations d'étudiants
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Aménagement rural, gestion des ressources locales, vulgarisation des techniques agricoles, aide à la mise en place de PME-PMI, création d'infrastructures, environnement, micro-crédit...
- *Pays d'intervention* : Les projets doivent se dérouler dans un pays à économie en mutation (pays en voie de développement ou pays à économie émergente)
- *Autres critères restrictifs* : Le Prix ISTOM ne s'adresse qu'aux projets étudiants.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : jusqu'à 3 000 €

Remarques particulières

Le concours s'adresse exclusivement aux étudiants afin de les aider à la réalisation d'un projet réfléchi qui aura un impact positif sur des régions en difficulté. Seuls les projets à caractère non lucratif seront pris en compte.

Calendrier

Date de dépôt de candidature à consulter sur le site

Contact

Association PID
32 boulevard du port
95000 CERGY
Tél. : 01 30 75 62 70
E-mail : pid@istom.net

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger deux documents sur le site Internet (fiche récapitulative et d'inscription) dans la rubrique « Vous inscrire » et renvoyer le tout par courrier ou par mail.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.prixistom.com>

Magazine l'Étudiant

Trophée de l'étudiant

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations étudiantes
- *Thèmes ciblés* : Toute thématique
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : Projets contribuant au développement socio-économique français et européen

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 1 000 à 1 500 €

Remarques particulières

Ces Trophées ont pour objectif d'encourager les étudiants à s'investir dans des actions ambitieuses responsables et pérennes, dans le cadre de la vie associative de leurs écoles et universités.

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 9 janvier

Contact

Delphine Cantat
Directrice de la communication
Tel. : 01 75 55 18 88
E-mail : dcantat@letudiant.fr

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de candidature est disponible au format Word et pdf sur www.letudiant.fr, rubrique « salons / les trophées ».

- *Par mail* : à renvoyer à **dcantat@letudiant.fr** seulement au format Word

Site Internet : <http://www.letudiant.fr>

Magazine l'Etudiant et Innovact

« Les espoirs européens de l'innovation »

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Etudiants et groupes d'étudiants
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Toute thématique
- *Pays d'intervention* : Europe

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 3 000 à 1 500 €

Remarques particulières

Projets de création d'activité portés par des étudiants au niveau européen. Le projet peut être dans sa phase de conception, en cours de réalisation ou déjà lancé.

Calendrier

Date limite de retour des dossiers : mercredi 14 janvier.
La remise des prix aura lieu dans le cadre d'Innovact le 24 mars.

Contact

L'Etudiant
23 rue de Chateaudun
75308 PARIS cedex 09
Tél.: 01 75 55 40 40
E-mail : amandine.bebi@verbatim-communication.fr

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est disponible sur le site Internet, rubrique « salons » et « les trophées » et à retourner par voie électronique

- *Par mail* : communication@verbatim-communication.fr

Site Internet : <http://www.letudiant.fr>

Fondation Elior

Bourses

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Etudiants
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Education
- *Autres critères restrictifs* : La fondation Elior a pour objet d'attribuer des bourses ou des aides aux enfants dont un des parents travaille dans la restauration collective ou de concession et qui éprouvent des difficultés matérielles à assumer la charge de leurs études.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

5 critères d'attribution :

- les études sont suivies en Europe et le diplôme reconnu au niveau européen
- l'étudiant est déjà, au minimum, en 2^{ème} année d'études supérieures
- l'un des parents travaille dans une entreprise de restauration collective ou de concession
- les revenus familiaux sont insuffisants pour financer les études
- l'implication de l'étudiant est forte et clairement exprimée dans une lettre de motivation argumentée

799 bourses distribuées à 448 étudiants depuis 1995

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant la fin du mois de décembre

Contact

Secrétariat Fondation ELIOR
65 Rue de Bercy
75012 PARIS
Tél. : 01 40 19 51 38
E-mail : fondation-elior@elior.com

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site, rubrique « Comment postuler »

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.elior.com/fondation/index.htm>

Fondation Francis Bouygues

Bourses

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Etudiants
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Education
- *Autres critères restrictifs* : Pour bénéficier de la bourse d'enseignement supérieur de la fondation, les candidats doivent être titulaires d'une mention Très Bien ou Bien au baccalauréat, faire preuve d'une motivation forte et rencontrer des difficultés pour financer des études supérieures offrant de réels débouchés professionnels.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 1 500 à 8 000 €

Remarques particulières

L'objectif de cette fondation est d'apporter son aide à des lycéennes et à des lycéens motivés et confrontés à des difficultés financières pour effectuer des études supérieures et réaliser un projet professionnel ambitieux.

170 étudiants récompensés depuis septembre 2008

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 31 mai

Contact

Fondation d'entreprise Francis Bouygues
Catherine SICA
Secrétaire générale
Challenger - 1 avenue Eugène Freyssinet
78061 St Quentin en Yvelines cedex
Tél. : 01 30 60 21 21
E-mail : FondationFrancisBouygues@bouygues.com

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondationfrancisbouygues.com/>

Fondation Ronald McDonald

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Thèmes ciblés* : Aide à l'enfance comme la santé, les programmes sociaux et de solidarité, l'éducation et les arts
- *Autres critères restrictifs* : Projet spécifiquement destiné aux enfants et jeunes (0 à 18 ans) résidant en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 7 500 € en moyenne

Remarques particulières

La fondation Ronald McDonald ne finance pas :

- les investissements immobiliers
- les travaux de gros oeuvre si l'association n'est pas propriétaire des lieux
- les charges de fonctionnement des organisations (salaires, loyers, frais de déplacements, etc.)
- les interventions à l'étranger
- les véhicules
- les collectes de fonds (soirée de gala, vente de produits au profit d'une cause, tombola, etc.).
- les insertions publicitaires (achat d'espaces)
- les colloques et autres manifestations à caractère événementiel
- les demandes au bénéfice d'une seule personne

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Fondation Ronald McDonald
1, rue Gustave Eiffel
78045 GUYANCOURT Cedex
Tél : 01 30 48 61 49
Email : fondation@fr.mcd.com

Modalités de dépôt de dossier

Contactez la délégation générale au 01 30 48 61 49 ou le responsable du restaurant McDonald's local pour assurer de l'éligibilité du projet.
Ensuite, téléchargez et complétez le dossier demande de subvention qui se trouve sur le site et renvoyez le tout à la délégation générale
Site Internet : www.fondation.mcdonalds.fr

Euris

Bourses

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Lycéens
- *Limite d'âge* : non communiqué
- *Thèmes ciblés* : Education
- *Autres critères restrictifs* : Pour bénéficier de la bourse, les lycéens doivent être titulaires d'une mention très bien au baccalauréat

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : maximum 7 630 €

Remarques particulières

Apporte son aide à des lycéens et lycéennes au projet professionnel ambitieux, ayant obtenu d'excellents résultats durant leurs études secondaires et qui rencontreraient des difficultés matérielles, et notamment financières, pour entamer et poursuivre des études supérieures. 30 bourses sont attribuées chaque année

Calendrier

Non communiqué

Contact

Fondation Euris
83, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Tél. : 01 44 71 14 70
E-mail : fondationeuris@euris.fr

Modalités de dépôt de dossier

Le candidat qui souhaite déposer un dossier doit au préalable appeler la fondation Euris ou écrire à l'adresse indiquée dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fdf.org>

LES AUTRES DISPOSITIFS

**LES AIDES A LA CULTURE
ET AU PATRIMOINE**

***Les aides aux collectivités
locales et aux associations***

Fondation Crédit Agricole Pays de France

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Thèmes ciblés* : Pérenniser et valoriser le patrimoine architectural, culturel et naturel
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : Le but précis est le maintien ou le développement d'une activité économique, culturelle ou sociale au niveau local. L'aide concerne l'investissement, jamais le fonctionnement.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation Crédit Agricole intervient dans six domaines d'action :

- la préservation, la restauration et la réutilisation du patrimoine bâti
- la création, l'agrandissement et l'enrichissement d'écomusées et de musées
- la mise en valeur de sites ou de zones naturelles
- la sauvegarde du patrimoine artistique et culturel
- la préservation des témoignages de l'économie rurale, industrielle et maritime ancienne, ainsi que de maintien des métiers de tradition
- des opérations d'animation locale et sociale

940 projets soutenus de 1979 à 2008 pour un montant de 24 millions d'euros

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord
Rue d'Epagnac - BP 21
16800 Soyaux
Tél. : 05 45 20 45 20

Modalités de dépôt de dossier

Plusieurs critères sont à examiner avant de déposer un dossier :

- la mobilisation des habitants, de l'association, de la commune, de la « communauté humaine » qui porte et fera vivre le projet
- l'intérêt général, l'apport à l'animation culturelle et économique de la région
- la valeur patrimoniale incontestable du projet, que le site soit classé ou non
- la pérennité. La fondation ne subventionne pas de projets éphémères (festival, exposition, édition...)
- la solidité du plan de financement

Modalités de dépôt de dossier (Suite ...)

S'adresser à la Caisse régionale de Crédit Agricole sur le territoire de laquelle se trouve le site ou l'objet de votre demande.

Le dossier doit comporter :

- une demande écrite de subvention adressée à la Caisse régionale
- des renseignements sur la qualité du demandeur (collectivité publique, association, particulier...). S'il s'agit d'une association, ses statuts, la composition du conseil d'administration et ses comptes
- une description générale du projet : le patrimoine et sa localisation, son histoire, l'opération elle-même et son objectif, son impact économique et culturel, les éventuelles créations d'emploi
- un programme d'animation, les prévisions de fréquentation
- le montage économique : montant de l'investissement, devis et calendrier de réalisation, plan de financement indiquant la source et l'état des différents postes, précisant que les subventions publiques ont été accordées ou versées, avec justificatifs
- la réalisation technique : mode opératoire, phases, plans. Si le bâtiment est classé, les accords administratifs.
- une documentation : photographies de bonne qualité, brochures, dépliants, dossier de presse...

Site Internet : <http://www.ca-fondationpaysdefrance.org/>

Fondation du patrimoine

Souscription

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Thèmes ciblés* : Restauration du patrimoine
- *Autres critères restrictifs* : En cas de fonds insuffisants pour la réalisation de projets de restauration, la souscription peut permettre de recueillir les sommes nécessaires à l'aboutissement de ces projets. La fondation du patrimoine collecte les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes ainsi rassemblées. Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine non inscrit, ni classé.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation du patrimoine peut recevoir des dons de particuliers et d'entreprises, donnant lieu à des déductions fiscales. Elle joue dans ce cadre le rôle d'interface financière au service du maître d'ouvrage, lui reversant les sommes recueillies au bénéfice de l'édifice menacé.

Les biens susceptibles de faire l'objet d'une campagne de souscription sont de nature très diverse. Il peut s'agir de : patrimoine industriel, religieux, rural, urbain, militaire ou patrimoine lié à l'eau ou à la mer. 412 projets soutenus en 2008 pour un montant de 52 millions d'euros.

Calendrier

Non communiqué

Contact

(Délégation régionale)
Philippe DESMAREST- délégué régional
1bis, rue Lebascles
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 41 45 54
E-mail : delegation-poitou-charentes@fondation-patrimoine.com

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet rubrique « la fondation / moyens d'actions / souscription »

Site Internet : <http://www.fondation-patrimoine.net/>

Fondation d'entreprise EDF DiversiTerre

Sous l'égide de la fondation de France

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Thèmes ciblés* : Patrimoine
- *Pays d'intervention* : Le projet se situe sur un territoire d'implantation et d'action du groupe EDF
- *Autres critères restrictifs* : Il s'agit d'une activité d'intérêt général qui n'a pas de caractère lucratif et commercial. Le financement n'est pas destiné en exclusivité aux frais de fonctionnement ou à l'entrée au capital d'une autre fondation ou autre groupement.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Calendrier

Les dossiers complets reçus avant le 31 mars seront étudiés à la session de juin. Ceux qui seront réceptionnés avant le 30 septembre seront étudiés à la session de décembre.

Contact

Fondation EDF DiversiTerre
9, avenue Percier
75008 Paris
Tél. : 01 40 42 30 72

Modalités de dépôt de dossier

La structure qui sollicite un financement auprès de la fondation EDF DiversiTerre constitue un dossier qui comprend obligatoirement le nom du projet, les noms et coordonnées du porteur du projet, le descriptif détaillé du projet et de son intérêt (bénéficiaires du projet, lieu de réalisation, durée du projet, mention des partenaires envisagés, etc), le budget prévisionnel (montant du budget global, montant sollicité, apport des éventuels autres partenaires, etc) et les statuts de l'association. Ce dossier est à envoyer par courrier postal.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://fondation.edf.com/edf-fr-accueil/edf-fondation/la-fondation-151012.html>

Fondation TOTAL

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Thèmes ciblés* : Culture et patrimoine
- *Pays d'intervention* : France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

En signant un partenariat avec la fondation du Patrimoine, l'ambition du Groupe est de participer à la vie artistique et touristique de ses principales régions d'implantation industrielle en France.

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année

Contact

TOTAL
2 place Jean Millier
92400 Courbevoie
Tél. : 0 1 47 44 58 53
E-mail : constance.gir@external.total.com

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de soutien est un dossier libre qui doit obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- présentation détaillée du projet et des objectifs
 - présentation de l'association ou de la collectivité et de ses valeurs
 - budget prévisionnel du projet (dépenses / recettes)
 - les raisons pour lesquelles vous faites appel à la fondation Total
- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
 - *Par mail* : fondation.total@total.com

Site Internet : <http://fondation.total.com/>

Caisse des dépôts et consignations¹

Musique classique et contemporaine

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Thèmes ciblés* : Musique classique et contemporaine
- *Pays d'intervention* : Sur tout le territoire français

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La Caisse des Dépôts soutient des structures de diffusion principalement dédiées à la musique classique.

Cet appui s'accompagne d'une démarche de sensibilisation des « nouveaux publics » à la culture et à la pratique musicale dans le cadre de partenariats avec des festivals, des orchestres régionaux, des ensembles orchestraux ou encore des institutions musicales.

La Caisse des Dépôts promeut la pratique musicale des amateurs par le soutien à des structures associant professionnels et amateurs dans la réalisation de projets communs.

Il s'agit également de faire émerger de nouveaux projets notamment dans le domaine de la diffusion de musique contemporaine.

Les projets soutenus contribuent à l'accès et à la pratique de la musique par le plus grand nombre.

Calendrier

Dates de réunion des comités : mi-mars - mi-juin - mi-octobre

Tous les dossiers doivent parvenir à la Caisse des Dépôts 6 semaines avant la date de réunion du comité de mécénat.

Contact

Immeuble "Capitole V"
14, boulevard Chasseigne
86036 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 60 36 00
E-mail : mecenat@caissedesdepots.fr

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet (rubrique mécénat / présenter un projet) et à envoyer par courrier postal

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Dossiers à télécharger sur le site <http://www.caissedesdepots.fr>

¹ La Caisse des dépôts est un groupe public. Néanmoins, la fiche a été intégrée dans le guide par souci d'information

Caisse des dépôts et consignations²

Lecture

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Lecture
- *Pays d'intervention* : Sur tout le territoire français
- *Autres critères restrictifs* : Les projets se déroulent dans des zones urbaines, estimées comme prioritaires par la Caisse des Dépôts (géographie des zones ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), des ZUS (Zone Urbaines Sensibles) ou quartiers d'habitat social).

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Le programme lecture se propose d'œuvrer à la réduction des risques d'échec scolaire précoce et à la prévention de l'illettrisme, en soutenant des actions visant à donner le goût de lire à de tout jeunes enfants.

Ces projets qui se déroulent hors du temps scolaire, doivent aider des enfants socialement et culturellement éloignés de l'écrit à se familiariser avec le livre, la bibliothèque, la lecture. Ils doivent accompagner les jeunes pour entrer dans la culture de l'écrit et faciliter leur épanouissement à travers un éveil culturel et en créant un contexte favorable aux apprentissages.

Calendrier

Dates de réunion des comités : mi-mars - mi-juin - mi-octobre

Tous les dossiers doivent parvenir à la Caisse des Dépôts 6 semaines avant la date de réunion du comité de mécénat.

Contact

Immeuble "Capitole V"
14, boulevard Chasseigne
86036 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 60 36 00
E-mail : mecenat@caissedesdepots.fr

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet

Site Internet : <http://www.caissedesdepots.fr>

² La Caisse des dépôts est un groupe public. Néanmoins, la fiche a été intégrée dans le guide par souci d'information

Fondation d'entreprise EDF DiversiTerre

Sous l'égide de la fondation de France

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Thèmes ciblés* : Culture
- *Pays d'intervention* : Le projet se situe sur un territoire d'implantation et d'action du groupe EDF
- *Autres critères restrictifs* : Il s'agit d'une activité d'intérêt général qui n'a pas de caractère lucratif et commercial. Le financement n'est pas destiné en exclusivité aux frais de fonctionnement ou à l'entrée au capital d'une autre fondation ou autre groupement.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Expression culturelle (à l'exception des spectacles et des arts vivants)

Calendrier

Les dossiers complets reçus avant le 31 mars seront étudiés à la session de juin. Ceux qui seront réceptionnés avant le 30 septembre seront étudiés à la session de décembre.

Contact

Fondation EDF DiversiTerre
9, avenue Percier
75008 Paris
Tél. : 01 53 63 23 45

Modalités de dépôt de dossier

La structure qui sollicite un financement auprès de la fondation EDF DiversiTerre constitue un dossier qui comprend obligatoirement le nom du projet, les noms et coordonnées du porteur du projet, le descriptif détaillé du projet et de son intérêt (bénéficiaires du projet, lieu de réalisation, durée du projet, mention des partenaires envisagés, etc), le budget prévisionnel (montant du budget global, montant sollicité, apport des éventuels autres partenaires, etc) et les statuts de l'association. Ce dossier est à envoyer par courrier postal.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://fondation.edf.com/edf-fr-accueil/edf-fondation/la-fondation-151012.html>

***Les dispositifs où les
collectivités locales ne sont
pas éligibles***

Fondation Gaz de France

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Thèmes ciblés* : Sites naturels
- *Autres critères restrictifs* : Le projet ne doit pas avoir d'autres partenaires dans le domaine de l'énergie

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation contribue à la sauvegarde des sites naturels emblématiques.

Elle s'engage dans la mise en valeur de sites exceptionnels, participe au développement d'un tourisme durable et responsable ouvert au plus grand nombre.

Le projet ne doit pas porter atteinte à l'environnement, ni aux actions menées par le Groupe en matière de développement durable. 1 000 projets soutenus depuis 1992

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Fondation Gaz de France
37, rue du Général Foy
75008 Paris, France

Modalités de dépôt de dossier

Envoyer obligatoirement :

- le nom du projet (adresse précise, téléphone, ...)
- les noms et coordonnées du porteur du projet
- les statuts de l'association
- le descriptif du projet (à qui s'adresse t-il, lieu de réalisation, mention des autres éventuels partenaires, durée du projet ...)
- le descriptif du budget (montant du budget global, montant sollicité pour la fondation, apport des éventuels autres partenaires ...)

Et éventuellement :

- l'adresse du site Internet de l'association
- la plaquette de présentation
- autres documents « utiles » à la compréhension du projet

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondationgazdefrance.com/>

Fondation Orange

Musique vocale : Donner des chances

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Écouter, prendre des risques, soutenir un projet de création, découvrir un ensemble vocal et l'accompagner pas à pas dans son développement artistique jusqu'à ce qu'il touche son public
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : Soutien à des projets durables et non événementiels

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Le projet peut concerner toute la chaîne du travail musical vocal : recherche, formation, création, production et diffusion, enregistrement et il doit s'inscrire dans les répertoires classiques (du médiéval au contemporain), le jazz vocal, les musiques du monde / musiques traditionnelles.

Calendrier

Les dossiers de demande de subvention sont à envoyer avant début mars

Contact

Marie-Sophie Calot de Lardemelle
Responsable du mécénat culturel
6 place d'Alleray
75505 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 44 44 22 22
E-mail : mariesophie.calotdelardemelle@orange-ftgroup.com

Modalités de dépôt de dossier

Dossier de candidature à télécharger sur le site Internet rubrique « fondation orange / culture » et à renvoyer soit par voie postale ou par voie électronique.

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : http://www.orange.com/fr_FR/mecenat/

Fondation Groupama GAN pour le cinéma

Aide à la production

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Sociétés de production
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Cinéma
- *Autres critères restrictifs* : Les demandes doivent être adressées par les sociétés de production de films de long métrage situées en France, qu'il s'agisse de projets de films français ou de coproductions internationales. La production française doit être majoritaire.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 67 600 € (60 000 € au producteur et 7 600 € répartis entre le réalisateur et les auteurs)

Remarques particulières

La fondation intervient exclusivement sur les premiers films de long métrage de fiction cinéma (premier film du réalisateur).

Pendant l'examen du dossier (six mois maximum), le film ne doit pas être en tournage ou déjà tourné. 130 films soutenus dont 100 longs métrages depuis 1987.

Calendrier

Les dates de clôture des dépôts sont le 2 février et le 2 juillet 2009

Contact

Fondation Groupama GAN pour le Cinema
A l'attention de Maria Lemoniz
8-10 rue d'Astorg
75383 PARIS Cedex 08
Tél. : 01 44 56 32 06

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet rubrique « aide à la production / présentation ». Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier postal.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondation-groupama-gan.com/>

André et Berthe Noufflard

Prix André et Berthe Noufflard

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers
- *Limite d'âge* : Moins de 40 ans
- *Thèmes ciblés* : Culture

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Ce Prix biennal est destiné à récompenser un jeune artiste figuratif de moins de 40 ans, s'exprimant au moyen de la peinture à l'huile.

Calendrier

Non communiqué

Contact

Secrétariat du Prix André et Berthe Noufflard
Fondation Taylor
1, rue La Bruyère
75009 PARIS
Tél.: 01 48 74 85 24

Modalités de dépôt de dossier

Les artistes désirant présenter leurs œuvres peuvent obtenir le règlement par demande à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.noufflard.fr/>

HSBC pour la photographie

Prix

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Photographes
- *Thèmes ciblés* : Photographie
- *Autres critères restrictifs* : Le Prix HSBC ne peut pas examiner les demandes d'aide à la production de projets, par exemple des reportages, des expositions

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La vocation du Prix HSBC pour la Photographie est de soutenir les travaux de photographes professionnels encore peu connus, en les aidant à promouvoir et à valoriser leurs œuvres.

Le concours s'adresse à des photographes :

- contemporains, vivants, indépendamment de leur nationalité ou de leur âge
- travaillant sur des représentations du réel, sans exclusive de mode de traitement ou d'approche
- n'ayant pas, à ce jour, édité d'ouvrage monographique

Calendrier

Non communiqué

Contact

Fondation HSBC pour la Photographie
15, rue Vernet
75008 Paris
Tél. : 01 40 70 27 13
E-mail : prix@hsbc.fr ou concours.fondation@hsbc.fr

Modalités de dépôt de dossier

Le candidat doit constituer un dossier comprenant :

- 15 à 20 photographies (tirages papier, argentique ou numérique, non encadrés - pas d'ektas) d'un format 30 x 40 cm maximum
- un court texte de présentation de son travail photographique
- un curriculum vitae (coordonnées, formation, travaux réalisés, expositions, observations)

Modalités de dépôt de dossier (Suite...)

- un CD reprenant ces images en format JPEG, 300 DPI, et leurs légendes (si possible), ainsi que le CV (pas de PDF)
- le formulaire de candidature dûment complété et signé est à télécharger sur le site Internet

Le candidat doit également être en mesure de fournir un minimum de 70 photographies, s'il est sélectionné, pour la réalisation de la monographie.

Site Internet : <http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/a-propos-d-hsbc/culture/photographie>

SACEM

Aide à la publication d'ouvrages sur la musique

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Editeurs professionnels et associations à vocation éditoriale
- *Thèmes ciblés* : Musiques contemporaines
- *Autres critères restrictifs* : Aider à l'édition d'ouvrages consacrés aux compositeurs et aux auteurs, relevant de la musique de notre temps

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Le soutien financier de la SACEM peut porter sur :

- biographies de compositeurs
- ouvrages de synthèse sur la création musicale contemporaine
- ouvrages d'entretiens avec des créateurs de notre temps

Le soutien financier de la SACEM est accordé en prioritairement aux éditeurs professionnels mais peut également bénéficier aux associations à vocation éditoriale.

Si le projet concerne un compositeur vivant, le dossier doit être accompagné, le cas échéant, d'une lettre commune du compositeur et de l'éditeur de l'ouvrage attestant qu'un accord sur la rémunération du créateur a bien été conclu entre les parties.

Calendrier

Clos pour 2009. Dates 2010 non communiquées

Contact

SACEM
Division culturelle – Secteur Musique contemporaine
30, rue Ballu
75431 PARIS Cedex 09

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide aux concours de composition

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Organismes et structures de formation
- *Thèmes ciblés* : Musiques contemporaines
- *Autres critères restrictifs* : Soutenir les concours qui contribuent au renouvellement des jeunes talents et à leur reconnaissance par les professionnels. Pour les concours de composition, le partenariat de la Sacem peut prendre la forme d'une aide directe à la structure organisatrice et/ou d'un prix de création.
Seuls les concours d'interprétation affiliés à la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique seront éligibles. Le partenariat de la Sacem peut prendre la forme d'une aide directe à la structure organisatrice et/ou d'un prix d'interprétation d'une œuvre contemporaine.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Le règlement du concours doit être conforme aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

L'existence d'un prix doté par la Sacem dans le palmarès du concours implique obligatoirement la participation dans le jury d'un représentant désigné par la Sacem.

La présence confirmée d'une société de gestion collective d'interprètes parmi les partenaires d'un concours d'interprétation est indispensable.

Calendrier

Les demandes sont recevables au plus tard 3 mois avant l'impression et l'envoi du règlement du concours concerné

Contact

SACEM
Division culturelle – Secteur Musique contemporaine
30, rue Ballu
75431 PARIS Cedex 09

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WpportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide aux organismes de formation musicale

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Organismes et structures de formation
- *Thèmes ciblés* : Musiques contemporaines
- *Autres critères restrictifs* : Aider des organismes ou des structures de formation qui prennent des initiatives à destination des jeunes professionnels, pour favoriser la connaissance de la musique contemporaine : ateliers d'écriture et de composition, sensibilisation aux techniques nouvelles de composition (informatique musicale), préparation de concerts...

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Le soutien financier de la Sacem porte sur un projet artistique spécifique (atelier, rencontres...) et non sur le fonctionnement global de l'organisme ou de la structure.

Calendrier

Clos pour 2009. Dates 2010 non communiquées

Contact

SACEM
30, rue Ballu
75431 PARIS Cedex 09

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide aux résidences de compositeurs

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations des compositeurs et collectifs de créateurs ou d'interprètes professionnels
- *Thèmes ciblés* : Musiques contemporaines
- *Autres critères restrictifs* : Soutenir l'association des compositeurs ou de collectifs de créateurs ou d'interprètes professionnels avec des structures pour la réalisation d'un projet musical bien identifié et de prestations complémentaires assurées par le compositeur ou le collectif

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : - résidence « courte » : 10% des dépenses artistiques engagées
- résidence « longue » : défini selon le cahier des charges de l'opération, en liaison avec les autres partenaires publics et privés

Remarques particulières

La résidence a pour objet la réalisation d'une ou plusieurs création(s) musicale(s) (œuvres d'orchestres, d'ensembles, à destination pédagogique, électro-acoustiques...) dans laquelle la structure investit des moyens logistiques et financiers définis dans une convention écrite la liant au compositeur ou au collectif.

La résidence doit être d'une durée minimum de 2 mois pour être éligible à ce programme.

La programmation d'ateliers de formation ou de master-class liés à la résidence est un élément important dans l'appréciation de la demande.

Priorité sera donnée aux résidences de longue durée, bâties sur un cahier des charges élaboré conjointement par les différentes parties prenantes, publiques et privées, du projet.

Calendrier

Jusqu'au 16 janvier pour une résidence se déroulant au 1er semestre de l'année en cours

Jusqu'au 31 mai pour une résidence se déroulant au 2nd semestre de l'année en cours

Contact

SACEM
30, rue Ballu
75431 PARIS Cedex 09

Modalités de dépôt de dossier

La demande d'aide financière se fait exclusivement en ligne

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide aux festivals généralistes programmant une ou plusieurs œuvres en création

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Les festivals généralistes
- *Thèmes ciblés* : Musiques contemporaines
- *Autres critères restrictifs* : Soutenir les festivals généralistes qui proposent habituellement un répertoire classique et qui souhaitent s'ouvrir aux compositeurs d'aujourd'hui en programmant une ou plusieurs œuvres en création (pour ensemble et orchestre)

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 20% du budget artistique consacré aux concerts de création de musique contemporaine

Remarques particulières

La manifestation doit inscrire dans sa programmation une ou plusieurs œuvres en création (pour ensemble et orchestre) et qui relèvent du répertoire protégé par la Sacem.

La présence du ou des compositeur(s) lors de la manifestation pour présenter les œuvres et des opérations de communication spécifiques autour de l'évènement sont des éléments importants dans l'appréciation de la demande.

La structure se charge de trouver les moyens financiers pour rémunérer la commande au(x) compositeur(s).

L'édition précédente du festival doit avoir bénéficié de l'aide du FCM, et/ou d'une autre société de gestion collective, et/ou avoir obtenu un soutien de la DRAC.

Ce dispositif est distinct de celui qui est géré par Musique Nouvelle en Liberté et qui concerne les reprises d'œuvres. Les deux aides peuvent se cumuler.

Calendrier

Clos pour 2009. Dates 2010 non communiquées

Contact

SACEM
30, rue Ballu
75431 PARIS Cedex 09

Modalités de dépôt de dossier

La demande d'aide financière se fait exclusivement en ligne

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide aux festivals spécialisés

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Compositeurs
- *Thèmes ciblés* : Musiques contemporaines
- *Autres critères restrictifs* : Soutenir les festivals spécialisés qui développent une politique audacieuse en faveur de la création contemporaine.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 18% du budget artistique consacré au répertoire contemporain

Remarques particulières

La manifestation doit programmer des œuvres n'appartenant pas au domaine public et qui relèvent du répertoire protégé par la Sacem ainsi qu'une ou des création(s) pour formation d'ensembles minimum.

La programmation se déroule sur un minimum de 2 jours ou propose un minimum de 8 concerts sur une période de 15 jours.

Les commandes réglées aux compositeurs, leur présence lors de la manifestation pour présenter les œuvres et des opérations de communication spécifiques autour de l'évènement sont des éléments importants dans l'appréciation de la demande.

L'édition précédente du festival doit avoir bénéficié de l'aide du FCM, et/ou d'une autre société de gestion collective, et/ou avoir obtenu un soutien de la DRAC.

Calendrier

Les demandes sont recevables jusqu'au 16 janvier

Contact

SACEM
30, rue Ballu
75431 PARIS Cedex 09

Modalités de dépôt de dossier

La demande d'aide financière se fait exclusivement en ligne

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide à la publication d'ouvrages sur la musique

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Editeurs professionnels et associations à vocation éditoriale
- *Thèmes ciblés* : Musiques actuelles
- *Autres critères restrictifs* : Aider à l'édition d'ouvrages consacrés aux compositeurs et aux auteurs, et plus particulièrement à la musique de notre temps.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Le soutien financier de la SACEM peut porter sur :

- biographies d'auteurs ou de compositeurs
- ouvrages de synthèse sur la création musicale
- ouvrages d'entretiens avec des créateurs de notre temps
- travaux musicologiques sur les musiques actuelles

Le soutien financier de la SACEM est accordé prioritairement aux éditeurs professionnels mais peut également bénéficier aux associations à vocation éditoriale.

Le dossier doit être accompagné d'une lettre co-signée par le sociétaire Sacem et l'éditeur de l'ouvrage attestant qu'un accord sur la rémunération du créateur a bien été conclu entre les parties.

Calendrier

Clos pour 2009. Dates 2010 non communiquées

Contact

SACEM
Division culturelle – Secteur Musiques actuelles
30, rue Ballu
75431 PARIS Cedex 09

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet et à renvoyer par courrier postal

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide aux organismes de formation musicale

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Organismes et structures de formation
- *Thèmes ciblés* : Musiques actuelles
- *Autres critères restrictifs* : Aider des organismes ou des structures de formation qui prennent des initiatives à destination des jeunes professionnels, pour favoriser la connaissance des musiques actuelles : ateliers d'écriture et de composition, sensibilisation aux techniques nouvelles de composition (informatique musicale)

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Le soutien financier de la Sacem porte sur un projet artistique spécifique professionnalisant sur les techniques de composition et/ou l'écriture et en aucun cas sur le fonctionnement global de l'organisme ou de la structure.

Ce programme ne concerne pas les structures dédiées à la formation initiale.

Calendrier

Clos pour 2009. Dates 2010 non communiquées

Contact

SACEM
30, rue Ballu
75009 PARIS

Modalités de dépôt de dossier

L'inscription pour une demande financière se fait exclusivement en ligne

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide aux salles de musiques actuelles

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Activités de diffusion, de production et de formation
- *Thèmes ciblés* : Musiques actuelles
- *Autres critères restrictifs* : Soutenir les activités de diffusion, de production et de formation développées par les lieux permanents de spectacles de musiques actuelles

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La salle développe ses activités de diffusion, de production et de co-production d'artistes, avec une programmation ouverte à la scène musicale émergente locale et régionale, comme à la nouvelle scène nationale et internationale.

Elle propose également des dispositifs d'accompagnement professionnel des artistes et des projets (résidences/formations/répétitions, accompagnement scénique et artistique, conseils et suivis personnalisés de projets sur le plan administratif, juridique, communication, dispositifs de parrainage, centre de ressources sur l'environnement professionnel et/ou multimédia)

Elle participe au développement des pratiques culturelles sur le plan local et régional par le biais d'opérations "hors les murs" (festivals, tremplins, scènes ouvertes...), et d'initiatives de sensibilisation à la création musicale des publics scolaires notamment.

Calendrier

Clos pour 2009. Dates 2010 non communiquées

Contact

SACEM
30, rue Ballu
75009 PARIS

Modalités de dépôt de dossier

L'inscription pour une demande financière se fait exclusivement en ligne

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide à la production scénique

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Producteurs de spectacles
- *Thèmes ciblés* : Musiques actuelles
- *Autres critères restrictifs* : Soutenir les producteurs de spectacles qui font appel à des répertoires nouveaux ou qui prennent le risque de produire des créateurs en développement (auteurs, compositeurs membres de la Sacem).

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : - pour l'aide aux premières parties : 12% des dépenses artistiques dans la limite de 3 500 €
 - pour l'aide à la production de spectacle dans un lieu unique : 8% des dépenses artistiques dans la limite de 5 000 €
 - pour l'aide aux tournées : 8% des dépenses artistiques dans la limite de 7 000 €

Remarques particulières

Le porteur de projet doit être un producteur de spectacles, titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles en cours de validité, dont l'activité principale consiste au développement de la carrière des artistes appartenant à son catalogue.

Un même producteur ne peut pas bénéficier de plus de deux aides à la production de spectacles par an.

La fourniture d'un enregistrement CD (y compris maquette) est un élément obligatoire pour l'instruction de la demande.

Ne sont pas recevables les demandes portant sur des artistes ayant reçu au moins un "disque d'or" au cours des cinq dernières années précédant le dépôt du dossier.

Les productions scéniques éligibles doivent concerner des œuvres appartenant au répertoire protégé et représenté par la Sacem et répondre aux critères de l'une des catégories suivantes :

- aide aux premières parties (minimum 5 dates sur 2 mois)
- aide à la production de spectacle dans un lieu unique (chanson, rock : minimum 8 dates sur 2 mois) ; (musiques du monde, musique électronique, jazz : minimum 5 dates sur 2 mois)
- aide aux tournées (chanson, rock : minimum 9 dates sur 2 mois) ; (musiques du monde, musique électronique, jazz : minimum 6 dates sur 2 mois)

Calendrier

Clos pour 2009. Dates 2010 non communiquées

Contact

SACEM
30, rue Ballu
75009 PARIS

Modalités de dépôt de dossier

L'inscription pour une demande financière se fait exclusivement en ligne

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide aux festivals

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Auteurs et compositeurs
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Musiques actuelles
- *Autres critères restrictifs* : Soutenir les manifestations qui favorisent la création et la diffusion d'œuvres nouvelles ou récentes et qui témoignent d'une prise de risque artistique notamment par la programmation de jeunes auteurs/compositeurs en développement

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 10% des dépenses artistiques engagées

Remarques particulières

La manifestation doit programmer des œuvres n'appartenant pas au domaine public et qui relèvent du répertoire protégé par la Sacem.

Le soutien de la Sacem ne peut être sollicité qu'à partir de la deuxième édition de la manifestation.

La programmation se déroule sur un minimum de 2 jours et propose un minimum de 10 concerts.

L'organisation pendant le festival d'ateliers de formation ou de master-class destinés à de jeunes auteurs/compositeurs est un élément important dans l'appréciation de la demande.

L'édition précédente du festival doit avoir bénéficié de l'aide d'un partenaire professionnel (autre que la Sacem) tel qu'une autre société de gestion collective, et/ou le FCM, et/ou le CNV et/ou avoir obtenu le soutien de la DRAC.

Calendrier

Les demandes sont recevables jusqu'au 16 janvier pour un festival prévu dans l'année en cours.

Contact

SACEM
30, rue Ballu
75009 PARIS

Modalités de dépôt de dossier

L'inscription pour une demande financière se fait exclusivement en ligne

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide à l'autoproduction phonographique

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Auteurs, compositeurs membres de la Sacem
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Musiques actuelles
- *Autres critères restrictifs* : Aider les auteurs, compositeurs, membres de la Sacem à autoproduire leur premier et/ou deuxième enregistrement

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 3 000 euros

Remarques particulières

Le projet doit être porté par un auteur et/ou compositeur ayant la qualité d'adhérent Sacem. Ce programme n'est pas ouvert aux sociétaires professionnels et définitifs.

Le sociétaire adhérent habilité à déposer la demande d'aide à la première et/ou deuxième autoproduction est celui dont le répertoire est majoritairement représenté sur l'enregistrement. Ces œuvres doivent par ailleurs avoir été déposées à la Sacem.

Le nombre d'exemplaires de l'enregistrement doit être au minimum de 500 réservés à la vente.

Sans être obligatoires, la présentation d'une programmation scénique (plan de tournée, dates de spectacles) liée à la production de l'enregistrement, ainsi que la fourniture d'une attestation de distribution sont des éléments importants pris en compte dans l'appréciation de la demande.

Pour être éligible, le sociétaire dispose de 6 mois après la date de régularisation auprès de la SDRM (Société des Droits de Reproduction Mécanique), pour déposer une demande d'aide à l'autoproduction.

Par ailleurs, pour que la demande d'aide soit recevable, les droits de reproduction mécanique doivent avoir été acquittés auprès de la SDRM :

- soit par le sociétaire ayant déposé la demande d'aide à l'autoproduction
- soit par un sociétaire co-auteur de l'enregistrement dont les œuvres figurent sur l'enregistrement objet de la demande d'aide
- soit par une association dont les sociétaires co-auteurs de l'enregistrement sont membres et dont l'objet est de représenter leurs intérêts

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

SACEM – Division culturelle
Programme Autoproduction
30, rue Ballu
75009 PARIS

Modalités de dépôt de dossier

Le formulaire de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet. Il doit impérativement être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à la Division culturelle et accompagné :

- d'un CD de l'enregistrement,
- des textes traduits en français le cas échéant,
- d'une copie de la demande d'autorisation "œuvre par œuvre" revêtue de la mention "Autorisation SDRM" (pour les demandes papier) ou de la mention "reproduction autorisée" (pour les demandes effectuées en ligne).

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide à la production de documentaires musicaux

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Producteur ou coproducteur de l'œuvre audiovisuelle
- *Thèmes ciblés* : Cinéma, télévision ou multimédia
- *Autres critères restrictifs* : Soutenir la production de documentaires musicaux ayant pour objectif de favoriser la découverte des musiques d'aujourd'hui à la télévision et de contribuer à la constitution d'archives de ces musiques

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 8% du budget prévisionnel de la production et limitée à 15 000 euros

Remarques particulières

Le projet est présenté par le producteur ou le coproducteur de l'œuvre audiovisuelle.

Le projet de documentaire est consacré à la création musicale contemporaine (histoire d'une œuvre, portrait d'un compositeur ou d'un auteur, travail sur l'interprétation d'une œuvre...).

Le projet est une œuvre audiovisuelle dite de "stock" (les émissions de plateau sont exclues de ce programme).

Le projet a reçu une promesse de diffusion par une chaîne hertzienne, une chaîne du câble ou du satellite dont une copie doit être fournie à l'appui de la demande. Si le documentaire est destiné à sortir en DVD, se reporter au programme correspondant d'aide à la création de supports multimédia : DVD ou CD-ROM.

L'œuvre audiovisuelle doit relever du répertoire protégé par la Sacem.

L'aide de la Sacem n'est pas cumulable avec un soutien du FCM (Fonds pour la Création Musicale)

Calendrier

Les demandes sont recevables jusqu'au 16 janvier pour un film dont la diffusion est programmée dans l'année en cours

Contact

SACEM
30, rue Ballu
75431 PARIS Cedex 09

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier d'aide financière sur le site Internet

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide aux manifestations audiovisuelles

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Créateurs
- *Thèmes ciblés* : Cinéma, télévision ou multimédia
- *Autres critères restrictifs* : Encourager les initiatives (cycles, journées thématiques, soirée ciné-concerts, festivals, rencontres...) qui mettent en avant la création musicale dans le domaine audiovisuel : œuvres audiovisuelles à thématique musicale (documentaire) et/ou musique originale de film (fiction TV, cinéma, ou documentaire)

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La manifestation doit programmer des œuvres nouvelles ou récentes, relevant du répertoire protégé par la Sacem.

Dans le cadre d'une manifestation audiovisuelle (festivals ou rencontres dédiés à la fiction TV, au cinéma ou au documentaire), la valorisation de la participation de la musique à la création audiovisuelle peut se traduire par :

- l'invitation des créateurs (compositeur et réalisateur) des œuvres sélectionnées pour leur présentation au public
- la remise d'un prix de la musique originale impliquant la participation d'un membre du jury désigné par la Sacem
- la participation des créateurs (compositeurs et réalisateurs) à des conférences publiques, rencontres professionnelles ou ateliers, master-classes...
- la mise en oeuvre d'actions de formation ou d'insertion professionnelle en direction des jeunes compositeurs, réalisateurs (atelier, master-classes, concours...)

Calendrier

Les demandes sont recevables jusqu'au 16 janvier pour une manifestation prévue dans l'année en cours

Contact

SACEM
Secteur Musiques actuelles
30, rue Ballu
75431 PARIS Cedex 09

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier d'aide financière sur le site Internet
Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

SACEM

Aide à la création de musique originale pour le court métrage

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Compositeurs, réalisateurs et producteurs
- *Thèmes ciblés* : Cinéma, télévision ou multimédia
- *Autres critères restrictifs* : En partenariat avec des structures relais (centres de ressources ou des structures d'aide à la production), soutenir la production de musique originale de film de court métrage (animation, fiction, documentaire) et aider à l'insertion professionnelle des jeunes créateurs se consacrant à la composition de musique pour l'image.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 2 000 à 4 500 euros

Remarques particulières

Selon la structure relais partenaire de la Sacem concernée, le projet pourra être présenté par le compositeur, le réalisateur ou le producteur à différentes étapes du calendrier de la production et le dossier de demande pourra être formalisé de façon différente. L'aide financière apportée par la Sacem, en partenariat avec les structures relais partenaires, consiste en une bourse d'écriture et en une dotation d'aide à la production.

Calendrier

Consulter le calendrier de dépôts de dossiers sur le site des structures de relais partenaires

Contact

SACEM
Division culturelle – Secteur Musique contemporaine
30, rue Ballu
75431 PARIS Cedex 09

Modalités de dépôt de dossier

Cependant, le dossier devra comprendre au moins les éléments suivants :

- le curriculum vitae du compositeur
- le synopsis accompagné d'une note d'intention du réalisateur
- le texte du scénario
- une note d'intention du compositeur co-signée par le réalisateur
- la lettre d'engagement du producteur, dont la société devra être agréée par le CNC (Centre National du Cinéma), accompagnée du calendrier de la production et d'un budget prévisionnel pour la musique.

Site Internet : <http://www.sacem.fr/WportailSacem/jsp/ep/home.html>

LES AIDES A LA SOLIDARITE

***Les aides aux collectivités
locales et aux associations***

Fondation d'entreprise EDF DiversiTerre

Sous l'égide de la fondation de France

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Thèmes ciblés* : Solidarité
- *Pays d'intervention* : Le projet se situe sur un territoire d'implantation et d'action du groupe EDF
- *Autres critères restrictifs* : Il s'agit d'une activité d'intérêt général qui n'a pas de caractère lucratif et commercial. Le financement n'est pas destiné en exclusivité aux frais de fonctionnement ou à l'entrée au capital d'une autre fondation ou autre groupement.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Lutte contre l'exclusion sociale et physique des personnes en situation de grande précarité ou de handicap.

Calendrier

Les dossiers complets reçus avant le 31 mars seront étudiés à la session de juin. Ceux qui seront réceptionnés avant le 30 septembre seront étudiés à la session de décembre.

Contact

Fondation EDF DiversiTerre
9, avenue Percier
75008 Paris

Modalités de dépôt de dossier

La structure qui sollicite un financement auprès de la fondation EDF DiversiTerre constitue un dossier qui comprend obligatoirement le nom du projet, les noms et coordonnées du porteur du projet, le descriptif détaillé du projet et de son intérêt (bénéficiaires du projet, lieu de réalisation, durée du projet, mention des partenaires envisagés, etc), le budget prévisionnel (montant du budget global, montant sollicité, apport des éventuels autres partenaires, etc) et les statuts de l'association. Ce dossier est à envoyer par courrier postal.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://fondation.edf.com/edf-fr-accueil/edf-fondation/la-fondation-151012.html>

Fondation Agir sa Vie

Projets de solidarité

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Soutient des projets novateurs qui offrent à des personnes en situation d'exclusion, de grandes difficultés matérielles ou de détresse morale, la possibilité de sortir de leur situation et de devenir acteurs de leur propre vie et acteurs du développement durable de leur communauté familiale, locale, professionnelle...
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : Associations françaises exclusivement

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : 50 % du budget total
- *Montant attribué* : le montant moyen des subventions est de 5 000 €

Remarques particulières

La fondation apporte un "coup de pouce" au lancement de projets collectifs novateurs à vocation pérenne principalement par une aide à l'investissement initial. Elle ne soutient pas les dépenses de fonctionnement ordinaires. Les projets ponctuels, les événements, les spectacles, les voyages, missions, chantiers humanitaires ou de solidarité, les aides d'urgence ne sont pas retenus.

Calendrier

Le comité exécutif statue deux fois par an sur les projets à soutenir :

- début juin pour les dossiers parvenus avant le 31 mars
- début décembre pour les dossiers parvenus avant le 30 septembre

Contact

Tél. : 06 07 09 61 17

E-mail : info@fasv.org

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier est à établir en suivant le schéma du dossier type présenté sur le site (rubrique « vous avez un projet »)

- *Par mail* : projet@fasv.org

Site Internet : <http://www.fasv.org>

Caisse des dépôts et consignations³

Projets de solidarité

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Solidarité urbaine
- *Pays d'intervention* : Sur tout le territoire français
- *Autres critères restrictifs* : Les projets se déroulent dans des zones urbaines, estimées comme prioritaires par la Caisse des Dépôts (géographie des zones ANRU, des ZUS ou ZFU) et celle-ci ne finance pas de projets personnels.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Cette action de mécénat consiste à accompagner des ateliers créatifs destinés aux jeunes ou aux habitants des quartiers. Son but est de permettre une meilleure insertion des jeunes, ou d'améliorer le vécu quotidien des habitants des quartiers en rénovation urbaine. Elle repose sur la conviction que participer à un atelier de pratique artistique contribue à se dépasser, à s'ouvrir aux autres et à mieux s'intégrer dans la vie de la cité.

Le mécénat de solidarité urbaine soutient un type de démarches culturelles de proximité précis, visant trois objectifs :

- l'insertion sociale des jeunes
- le renforcement du lien social au sein d'un quartier d'habitat social
- l'émergence des danses urbaines

Calendrier

Dates de réunion des comités : mi-mars - mi-juin - mi-octobre

Tous les dossiers doivent parvenir à la Caisse des Dépôts 6 semaines avant la date de réunion du comité de mécénat.

Contact

Immeuble "Capitole V"
14, boulevard Chasseigne
86036 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 60 36 00
E-mail : mecenat@caissedesdepots.fr

³ La Caisse des dépôts est un groupe public. Néanmoins, la fiche a été intégrée dans le guide par souci d'information

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet (rubrique mécénat / présenter un projet) et à envoyer par courrier postal.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Dossiers à télécharger sur le site <http://www.caissedesdepots.fr>

Fondation Veolia Environnement

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Développement durable - Solidarité
- *Pays d'intervention* : Tous pays

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : 5 000 000 €
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : maximum 50 % du budget d'un projet soutenu

Remarques particulières

La fondation Veolia Environnement soutient des initiatives d'intérêt général, sans but lucratif, qui œuvrent en faveur du développement durable en France et à l'étranger.

Les projets doivent concerner l'aide au développement et l'aide à l'enfance et aux personnes vulnérables. 266 projets soutenus depuis 2004

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

E-mail : fondation@fondation.veolia.com

Modalités de dépôt de dossier

Une demande de soutien doit être remplie sur le site Internet et envoyée en ligne.

Site Internet : <http://www.fondation.veolia.com> (rubrique « comment demander un soutien »)

***Les dispositifs où les
collectivités locales ne sont
pas éligibles***

Fondation Auchan pour la jeunesse

Prix spécial

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations, particuliers ou entreprises d'insertion
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Projet en faveur de la jeunesse
- *Pays d'intervention* : France métropolitaine dans l'environnement proche des hypermarchés Auchan

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 11 000 € en moyenne

Remarques particulières

Environ 40 projets sont soutenus par an. La fondation Auchan soutient et accompagne les jeunes dans leurs initiatives personnelles et professionnelles. Elle agit dans 3 domaines :

- la création d'activités et d'emploi, en favorisant les actions à forte dimension sociale
- l'animation de quartiers défavorisés ou de zones rurales, en privilégiant le soutien scolaire
- la prévention et la santé des jeunes, en privilégiant les programmes d'éducation préventive à la bonne alimentation

Calendrier

Les dossiers de demande de subvention peuvent être déposés tout au long de l'année

Contact

Fondation Auchan pour la jeunesse
Bâtiment le Colibri
200 Rue de la Recherche
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 20 67 55 05
E-mail : fondationauchan@auchan.fr

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site et à renvoyer soit par courrier postal ou par mail

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.auchan.fr ou
www.auchan.fr/univers/articles/universArt.jsp?idChannelN2=22301&docId=34365

Fondation Ensemble

Fonds Programmes et fonds Microprogrammes – Solidarité et développement durable

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Solidarité et développement durable
- *Pays d'intervention* : France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Fonds Programmes : pour les demandes de financement supérieures à 50 000 €

Fonds Microprogrammes : pour les demandes de financement inférieures à 30 000 €

La fondation soutient, en France, des projets favorisant la solidarité et la sensibilisation aux problèmes environnementaux

Economies d'énergie dans les universités, cantines bio, gestion rationnelle de l'eau dans les écoles, éducation à l'environnement, jardinage biologique, recyclage des voiles de bateaux ... sont parmi les actions menées avec l'aide de la fondation.

Pour les demandes de financement supérieures à 50 000 €, la fondation ne finance pas les actions ponctuelles qui n'ont pas vocation à être pérennes et les projets qui ne prennent pas en compte la protection ou la restauration de l'environnement.

77 programmes et 23 microprogrammes ont été soutenus sur 4 ans

Calendrier

Fonds Microprogrammes

Les propositions de projets peuvent être envoyées tout au long de l'année

Fonds Programmes

Deux périodes de présélection sont fixées dans l'année : mars pour la commission de juin et septembre pour la commission de novembre

Contact

Fondation Ensemble
45 rue de Babylone
75007 PARIS
Tél. : 01 45 51 18 82
E-mail : small@fondationensemble.org

Modalités de dépôt de dossier

Envoi d'un formulaire trois pages Fonds Programmes ou Microprogrammes par courrier ou par mail (rubrique « Proposer un projet »)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondationensemble.org>

Association ASHOKA

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations, particuliers et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Pauvreté – Lutte contre les exclusions – Education – Jeunesse – Santé
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : L'association ASHOKA soutient uniquement des porteurs de projet qui ont déjà lancé leur activité, même à petite échelle

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Ashoka soutient les entrepreneurs sociaux (personne qui développe un projet à caractère social d'une manière raisonnée et pragmatique) et porteurs d'un projet ou d'une idée particulièrement innovants.

Le lauréat reçoit un soutien financier pendant 3 ans, une aide à la structuration et au développement grâce à des partenariats avec des grands cabinets de conseil en stratégie, en communication, en droit fiscalité, et une mise en réseau avec d'autres entrepreneurs sociaux travaillant dans le même domaine à travers le monde (financement de bourses de collaboration).

Le projet doit avoir déjà fait ses preuves en matière d'impact et de duplication. L'idée, et/ou sa mise en oeuvre, doit être radicalement nouvelle et avoir un très fort potentiel d'impact.

Critère initial : ceci représente le test primordial

S'agit-il d'une innovation capable d'apporter un changement systémique? En quoi cette idée diffère-t-elle des autres projets existants dans le même domaine? Permet-elle de répondre à des besoins sociaux de manière différente? Amène-t-elle un changement dans le comportement de la société civile? Change-t-elle les pratiques et les schémas de fonctionnement d'un secteur... ?

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Association Ashoka France
La Ruche
84 Quai de Jemmapes
75010 PARIS
Tel. : 01 48 03 92 30
E-mail : cvanham@ashoka.org

Modalités de dépôt de dossier (Suite...)

Si le projet correspond aux critères, envoyer par voie électronique une synthèse (2 pages maximum) sur l'activité en répondant aux 6 questions suivantes :

- Quelle est la mission sociale ? A quel problème répond le projet ?
 - En quoi cette idée et/ou stratégie est-elle différente des pratiques existantes ?
 - Région(s) d'implantation et domaine d'intervention ? (l'activité doit déjà être lancée)
 - Quel est l'impact social ?
 - Qu'est-ce qui a poussé le maître d'ouvrage à entreprendre ce projet ?
 - Quelles sont les ressources financières pour pérenniser le projet ?
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.ashoka.asso.fr>

Fondation Abbé Pierre

Solidarité Internationale

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Projets en lien avec l'habitat
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : Aucune restriction

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : maximum 25 % du montant total du projet

Remarques particulières

Une fois par mois, les demandes de financement sont examinées par le Comité de Solidarité Internationale (CSI), composé de 2 membres du Bureau, de la responsable et de l'assistante du secteur. Le CSI se prononce selon des critères :

- les demandes doivent entrer dans le champ de l'habitat
- les bénéficiaires doivent être les populations les plus défavorisées
- la participation des bénéficiaires est requise (auto construction)

En règle générale, la fondation ne soutient pas un projet situé dans un pays où elle mène déjà un programme partenaire.

Le programme privilégie les initiatives utilisant des énergies renouvelables.

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Dominique-Cécile VARNAT
Responsable des programmes internationaux
3 - 5 rue de Romainville
75019 PARIS
Tél : 01 55 56 37 40
E-mail : dcvarnat@fondation-abbe-pierre.fr

Modalités de dépôt de dossier

La demande de subvention peut se faire par courrier ou par mail. Il n'existe pas d'imprimés types pour les demandes de subvention.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondation-abbe-pierre.fr>

Fondation Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et centre communal d'action sociale
- *Thèmes ciblés* : Lutte contre toutes les formes d'exclusion
- *Autres critères restrictifs* : La fondation n'intervient pas sur des actions événementielles

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes peut apporter un soutien financier à des projets qui se déroulent sur les 9 départements de la Gironde, du Lot et Garonne, de la Dordogne, des Landes, des Pyrénées Atlantiques, de la Charente, de la Charente Maritime, de la Vienne, des Deux Sèvres.

Ces projets doivent s'inscrire dans la durée et apporter une réponse au problème de l'exclusion.

Les projets soutenus ont pour objectif de favoriser l'insertion par l'emploi, de lutter contre l'illettrisme, de faciliter l'accès à la culture et au sport pour tous, d'agir en faveur de la pédagogie et de la protection de l'environnement, d'encourager l'autonomie des personnes âgées, malades ou handicapées et de contribuer à satisfaire les besoins fondamentaux.

2 020 projets soutenus de 2001 à 2008 dont 232 en 2008

Calendrier

Les dossiers de demande de subvention peuvent être déposés tout au long de l'année

Contact

Fondation Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

18 rue Gay Lussac

B.P. 156

86004 POITIERS

Tél. : 05 49 44 50 19

Tel. : 05 49 44 67 24

E-mail : mig@ceapc.caisse-epargne.fr

Modalités de dépôt de dossier

Pour vérifier que le dossier est recevable par la fondation, un premier contact est pris auprès de l'équipe opérationnelle de la fondation, par téléphone ou par mail.

Modalités de dépôt de dossier (Suite...)

Puis après accord, un dossier de présentation de projet dûment complété et étayé des informations complémentaires nécessaires à son instruction est transmis au siège.

Des échanges auront lieu avec le porteur de projet pour réaliser l'instruction de la demande.

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site.

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondation-cean.fr>

Frères d'espérance

Projets de solidarité

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Thèmes ciblés* : Actions sanitaires et éducatives en faveur des enfants
- *Pays d'intervention* : Tous pays

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : 130 000 €
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Projet de développement local ; près de 30 projets aidés par an.
Les projets ne doivent pas excéder 10 000 euros, et les subventions ne prennent pas la prise en charge des salaires ou des frais de fonctionnement, les frais de voyages ou de déplacements. 27 projets soutenus et 9 aides exceptionnelles en 2007.

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Association « Frères d'espérance »
12 rue de Naples
75008 PARIS
Tél. : 01 44 90 07 47
E-mail : infos@fdesperance.org

Modalités de dépôt de dossier

Envoyer un résumé par courrier postal ou par voie électronique de la demande (maximum une page) qui fera l'objet d'une réponse et éventuellement de l'envoi d'une fiche projet à remplir.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fdesperance.org>

Fondation Suez

Projets de solidarité

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Thèmes ciblés* : Projets associatifs en faveur de l'enfance en détresse
- *Pays d'intervention* : Pays dans lesquels le groupe SUEZ est implanté : France, Afrique du Sud, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Bande de Gaza, Maroc, Mexique, Pérou et Thaïlande.
- *Autres critères restrictifs* : La fondation ne finance pas les projets de recherche, les supports d'édition et audiovisuels, les manifestations ponctuelles, les conférences et les expositions.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : entre 20 000 et 30 000 €

Remarques particulières

La fondation SUEZ, sous l'égide de la fondation de France, soutient exclusivement des projets associatifs en faveur de l'enfance en détresse.

Ses trois axes d'intervention sont : l'enfant malade/l'enfant à l'hôpital, l'enfant touché par le sida et l'enfant victime de grande précarité.

Calendrier

2 commissions par an.

Les dossiers doivent être déposés avant les mois de juin ou décembre

Contact

Michèle MEYZIE-DEBENEST
Secrétaire Générale de la Fondation SUEZ
16 rue de la Ville l'Evêque
75383 PARIS cedex 08
Tél. : 01 40 06 65 25
E-mail : michele.meyziedebenest@suez.com

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet onglet « Groupe », rubrique « Fondation Suez » puis « comment proposer un projet ».

Dossier à renvoyer soit par courrier postal ou par voie électronique.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.gdfsuez.com/>

Fondation d'entreprise Poweo

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Cadre du projet* : Associatif
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Energie renouvelable et économies d'énergie
- *Pays d'intervention* : Tous pays d'Afrique

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : 30 % du budget total
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation d'entreprise a pour objet de favoriser, directement ou indirectement, l'accès aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des techniques et ressources existantes au profit des populations en difficulté en Afrique afin de les aider à subvenir à leurs besoins essentiels.

Calendrier

Les demandes sont à déposer avant le 15 septembre

Contact

Mme Marie-Noelle REBOULET
Fondation d'entreprise Poweo
16 place Cormontaigne
59000 LILLE

Modalités de dépôt de dossier

Envoyer un résumé de deux pages pour une étude de pré-sélection par voie électronique.
Informations à fournir : nom et coordonnées de la structure, représentant légal, personne en charge du dossier, nom de l'action, contexte, durée, partenaires, objectifs, actions prévues, résultats attendus, principaux moyens humains et matériels, dépenses et recettes prévisionnelles.

Si le projet est compatible avec les critères de la fondation d'entreprise POWEO, un dossier complet sera adressé.

- *Par mail* : fondation.poweo@poweo.com

Site Internet : <http://www.fondation-poweo.org>

LES AIDES A L'ENVIRONNEMENT

***Les aides aux collectivités
locales et aux associations***

Fondation d'entreprise EDF DiversiTerre

Sous l'égide de la fondation de France

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Thèmes ciblés* : Environnement
- *Pays d'intervention* : Le projet se situe sur un territoire d'implantation et d'action du groupe EDF
- *Autres critères restrictifs* : Il s'agit d'une activité d'intérêt général qui n'a pas de caractère lucratif et commercial. Le financement n'est pas destiné en exclusivité aux frais de fonctionnement ou à l'entrée au capital d'une autre fondation ou autre groupement.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Protection et mise en valeur de la nature et de sa biodiversité, accessibilité par tous les publics, sensibilisation, éducation et information du plus grand nombre à la protection de l'environnement.

Calendrier

Les dossiers complets reçus avant le 31 mars seront étudiés à la session de juin. Ceux qui seront réceptionnés avant le 30 septembre seront étudiés à la session de décembre.

Contact

Fondation EDF DiversiTerre
9, avenue Percier
75008 Paris

Modalités de dépôt de dossier

La structure qui sollicite un financement auprès de la fondation EDF DiversiTerre constitue un dossier qui comprend obligatoirement le nom du projet, les noms et coordonnées du porteur du projet, le descriptif détaillé du projet et de son intérêt (bénéficiaires du projet, lieu de réalisation, durée du projet, mention des partenaires envisagés, etc), le budget prévisionnel (montant du budget global, montant sollicité, apport des éventuels autres partenaires, etc) et les statuts de l'association. Ce dossier est à envoyer par courrier postal.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://fondation.edf.com/edf-fr-accueil/edf-fondation/la-fondation-151012.html>

***Les dispositifs où les
collectivités locales ne sont
pas éligibles***

Fondation Nature et Découvertes

Les projets classiques et les projets « coup de main »

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Protection de la nature
- *Pays d'intervention* : France métropolitaine, Outre Mer et en Afrique francophone
- *Autres critères restrictifs* : Ces projets de protection ou de connaissance de la nature doivent concerner les milieux naturels, la faune ou la flore sauvage, grâce à des actions de protection, d'acquisition ou d'aménagement de sites, la réalisation de programmes de sensibilisation, la création d'outils pédagogiques...

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 500 à 30 000 € pour les projets classiques et de 500 à 3 000 € pour les projets « coup de main »

Remarques particulières

Etude, inventaire ou réintroduction d'une espèce disparue. Aménagement, réhabilitation ou acquisition d'un site naturel, soutien aux initiatives émergentes respectueuses de la biodiversité cultivée. 800 projets soutenus depuis 14 ans pour de 5 millions d'euros.

La fondation ne finance pas :

- les projets d'aménagement d'un établissement scolaire ou universitaire
- les projets concernant la faune domestique (ferme pédagogique) ou le patrimoine bâti
- les projets événementiels (festivals, rencontres, classes vertes...)
- les projets concernant les énergies renouvelables et le recyclage des déchets
- les projets concernant les sciences, telles que l'astronomie et la géologie
- les projets à but lucratif, promotionnel ou publicitaire
- les frais de transports des animations

Les critères de sélection des projets classiques et des projets « coup de main » restent les mêmes excepté le fait qu'un dossier « coup de main » peut être proposé à n'importe quel moment de l'année.

Calendrier

La demande de dossier est à effectuer à partir du site Internet pour les deux types de projets. Ensuite, un dossier de candidature est adressé et est à renvoyer pour le 15 février (session de printemps) ou pour le 14 août (session d'automne) pour une demande de subvention pour un projet classique.

Contact

Projets classiques :

Sandrine

Tél. : 01 39 56 73 63

Contact (Suite...)

Projets « coup de main » :

Christine

Tél. : 01 39 56 75 24

Modalités de dépôt de dossier

La demande de dossier de candidature est à compléter et à envoyer à partir du site Internet, rubrique « proposer un projet »

Site Internet : <http://www.natureetdecouvertes.com/pages/Corporate/FONDATION/Edito.asp>

Fondation Veolia Environnement

Prix du livre sur l'environnement

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux
- *Autres critères restrictifs* : Ouvrage francophone, qui traite de l'environnement, sous toute forme littéraire (roman, essai, dictionnaire, atlas, bande dessinée, ouvrage photographique...)

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 2 500 à 5 000 €

Remarques particulières

Ce prix a pour vocation de soutenir et d'encourager les initiatives éditoriales des professionnels de l'édition et des écrivains, dès lors qu'elles visent à sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux de notre planète, aux actions mises en œuvre pour y répondre, et aux réflexions qu'un tel sujet suscite. 172 projets soutenus depuis 2004.

Calendrier

Ces ouvrages doivent être parus dans les 9 mois précédents la remise du Prix qui a lieu au mois de juin

Contact

Prix du Livre Environnement
Tél. : 01 71 75 02 07
E-mail : agnes.cossolini@veolia.com

Modalités de dépôt de dossier

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.prixdulivre.veolia.com/>

Association ASHOKA

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations, particuliers et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Environnement
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : L'Association ASHOKA soutient uniquement des porteurs de projet qui ont déjà lancé leur activité, même à petite échelle.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Ashoka soutient les entrepreneurs sociaux (personne qui développe un projet à caractère social d'une manière raisonnée et pragmatique) et porteurs d'un projet ou d'une idée particulièrement innovants.

Le lauréat reçoit un soutien financier pendant 3 ans, une aide à la structuration et au développement grâce à des partenariats avec des grands cabinets de conseil en stratégie, en communication, en droit fiscalité, et une mise en réseau avec d'autres entrepreneurs sociaux travaillant dans le même domaine à travers le monde (financement de bourses de collaboration).

Le projet doit avoir déjà fait ses preuves en matière d'impact et de duplication. L'idée, et/ou sa mise en oeuvre, doit être radicalement nouvelle et avoir un très fort potentiel d'impact.

Critère initial : ceci représente le test primordial

S'agit-il d'une innovation capable d'apporter un changement systémique? En quoi cette idée diffère-t-elle des autres projets existants dans le même domaine ? Permet elle de répondre à des besoins sociaux de manière différente ? Amène t'elle un changement dans le comportement de la société civile ? Change t'elle les pratiques et les schémas de fonctionnement d'un secteur... ?

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Association Ashoka France
La Ruche
84 Quai de Jemmapes
75010 PARIS
Tel. : 01 48 03 92 30
E-mail : cvanham@ashoka.org

Modalités de dépôt de dossier

Si le projet correspond aux critères, envoyer par voie électronique une synthèse (2 pages maximum) sur l'activité en répondant aux 6 questions suivantes :

- Quelle est la mission sociale ? A quel problème répond le projet ?
 - En quoi cette idée et/ou stratégie est-elle différente des pratiques existantes ?
 - Région(s) d'implantation et domaine d'intervention ? (l'activité doit déjà être lancée)
 - Quel est l'impact social ?
 - Qu'est-ce qui a poussé le maître d'ouvrage à entreprendre ce projet ?
 - Quelles sont les ressources financières pour pérenniser le projet ?
-
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.ashoka.asso.fr>

Fondation Ensemble

Fonds microprogrammes – Protection de la biodiversité animale

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Protection de la biodiversité animale
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : Pour les demandes de financement inférieures à 30 000 €

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : La fondation ne finance pas plus de 50 % du plan de financement

Remarques particulières

La fondation mobilise ici une partie de ses fonds pour des actions de protection des espèces menacées et/ou en voie de disparition, sous la forme de microprogrammes. Elle participe à la protection des abeilles, gavials, gorilles, requins et bien d'autres espèces menacées.

Calendrier

Les propositions de projets peuvent être envoyées tout au long de l'année

Contact

Fondation Ensemble
45 rue de Babylone
75007 PARIS
Tél. : 01 45 51 18 82
E-mail : species@fondationensemble.org

Modalités de dépôt de dossier

Envoi d'un formulaire trois pages Microprogrammes par courrier ou par mail (rubrique « Proposer un projet »)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondationensemble.org>

Fondation Ensemble

Fonds Programmes et Fonds Microprogrammes – Eau et assainissement

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Eau et assainissement
- *Pays d'intervention* : Burkina Faso, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Sénégal, Cambodge, Inde, Pérou, Bulgarie, Roumanie, Ukraine, France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Fonds Programmes : pour les demandes de financement supérieures à 50 000 €

Fonds Microprogrammes : pour les demandes de financement inférieures à 30 000 €

La fondation recherche des projets concrets, qui améliorent la situation des populations cibles, en prenant en compte la dimension environnementale.

Approvisionnement en eau, captage des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées, assainissement écologique, hygiène dans les écoles, irrigation durable, Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), etc.

77 programmes et 23 microprogrammes ont été soutenus sur 4 ans

Pour les demandes de financement supérieures à 50 000 €, la fondation ne finance pas les actions ponctuelles qui n'ont pas vocation à être pérennes et les projets qui ne prennent pas en compte la protection ou la restauration de l'environnement.

Calendrier

Fonds Microprogrammes

Les propositions de projets peuvent être envoyées tout au long de l'année

Fonds Programmes

Deux périodes de présélection sont fixées dans l'année : mars pour la commission de juin et septembre pour la commission de novembre

Contact

Fondation Ensemble

45 rue de Babylone

75007 PARIS

Tél. : 01 45 51 18 82

E-mail : small@fondationensemble.org

Modalités de dépôt de dossier

Envoi d'un formulaire trois pages Fonds Programmes ou Microprogrammes par courrier ou par mail (rubrique « Proposer un projet »)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondationensemble.org>

Association Astée

Prix

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers
- *Thèmes ciblés* : Protection de l'environnement
- *Autres critères restrictifs* : Toute personne, quelle que soit sa nationalité, ayant présenté une thèse de doctorat dans un établissement français habilité (Université ou Grande Ecole) et ayant été admise au grade de Docteur dans la période concernée par le Prix, peut être candidate.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 6 000 €

Remarques particulières

Il est destiné à récompenser un jeune chercheur autour de ses domaines de compétences :

- assainissement, eaux usées et eaux pluviales (collecte et épuration, réseaux, matériaux)
- déchets et propreté, collecte et traitements des déchets ménagers
- eau potable, prélèvements, traitements, réseaux, matériaux
- ressources en eau et milieux aquatiques côtiers et continentaux

en deux mots, la protection de l'environnement

Calendrier

Le calendrier est différent d'une année sur l'autre

Contact

ASTEE
83, avenue Foch
B.P. 39 16
75761 PARIS CEDEX 16
Tél. : 01 53 70 13 53
E-mail : astee@astee.org

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de candidature est à envoyer par courrier et est constitué par :

- une fiche de candidature (modèle joint)
- une photo d'identité
- une note de présentation par le directeur de thèse
- un résumé de la thèse en 6 pages maximum, fourni en 15 exemplaires
- le texte complet du mémoire de thèse en 3 exemplaires
- la liste des publications faites sur le sujet de la thèse (joindre éventuellement les publications les plus significatives en 3 exemplaires)

Modalités de dépôt de dossier (Suite...)

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.astee.org/>

Fondation Yves Rocher

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers
- *Limite d'âge* : Plus de 18 ans
- *Thèmes ciblés* : Environnement
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : Action individuelle présentée par une femme

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : 71 000 €
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : entre 3 000 et 10 000 €

Remarques particulières

Actions qui contribuent à la sauvegarde du monde végétal ou à l'amélioration de l'environnement, tout en oeuvrant pour le mieux-être de la collectivité

Le projet doit être une action en faveur de la nature et du bien-être pour tous dans laquelle au moins une femme a un rôle majeur.

Calendrier

Les dossiers doivent être déposés avant fin septembre

Contact

Fondation Yves Rocher – Institut de France
3 allée de Grenelle
92444 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 41 08 51 63

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet, Onglet « terre de femmes » et rubrique « Comment participer » et à envoyer par courrier postal.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.yves-rocher-fondation.org>

Fondation Nicolas Hulot

Coups de pouce

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Education à l'environnement
- *Pays d'intervention* : France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : entre 100 et 1 000 €

Remarques particulières

Ces initiatives doivent se traduire par une incitation aux changements de comportements et une mobilisation pour la préservation de l'environnement.

Les initiatives devront traiter de la (des) thématique(s) suivante(s) :

- eau
- biodiversité
- changement climatique

Seules les initiatives dont la réalisation est en cours ou postérieure à la date d'attribution des Coups de Pouce peuvent être soumises.

Calendrier

4 sessions par an sont organisées, les jurys ont lieu à la fin de chaque trimestre

Contact

Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme
6 rue de l'Est
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. : 01 41 22 10 70
E-mail : p.raveneau@fnh.org

Modalités de dépôt de dossier

L'inscription se fait exclusivement sur Internet, rubrique « nos l'action », « soutien à projets » et « accéder au formulaire »

Site Internet : <http://www.fondation-nicolas-hulot.org/>

Frères d'espérance

Projets de solidarité

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Thèmes ciblés* : Développement durable – Environnement
- *Pays d'intervention* : Tous pays

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : 130 000 €
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Mise en place d'infrastructures de base (adduction d'eau, pont...) en vue de créer les premières conditions de sortie du sous-développement.

L'association Frères d'espérance réalise et finance des projets concrets sur tous les continents et dans tous les pays.

Les projets ne doivent pas excéder 10 000 euros, et les subventions ne prennent pas la prise en charge des salaires ou des frais de fonctionnement, les frais de voyages ou de déplacements.

27 projets soutenus en 2007 et 9 aides exceptionnelles ont été accordées.

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Association « Frères d'espérance »

12 rue de Naples

75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 07 47

E-mail : infos@fdesperance.org

Modalités de dépôt de dossier

Envoyer un résumé par courrier postal ou par voie électronique de la demande (maximum une page) qui fera l'objet d'une réponse et éventuellement de l'envoi d'une fiche projet à remplir.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fdesperance.org>

LES AIDES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Fondation Nature et Découvertes

Les projets classiques et les projets « coup de main »

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Sensibilisation des publics – Education à l'environnement
- *Pays d'intervention* : France métropolitaine, Outre Mer et en Afrique francophone
- *Autres critères restrictifs* : Ces projets de protection ou de connaissance de la nature doivent concerner les milieux naturels, la faune ou la flore sauvage, grâce à des actions de protection, d'acquisition ou d'aménagement de sites, la réalisation de programmes de sensibilisation, la création d'outils pédagogiques...

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 500 à 30 000 € pour les projets classiques et de 500 à 3 000 € pour les projets « coup de main »

Remarques particulières

Sensibilisation des publics :

Campagne de sensibilisation à destination du grand public ou d'un public ciblé : édition de documents écrits, réalisation de supports audiovisuels ou multimédias, organisation d'expositions...

Education à l'environnement :

Projets pédagogiques demandant une participation active des enfants dans la réalisation d'outils complémentaires de ceux déjà existants et qui permettent de découvrir et de mieux connaître la nature.

La fondation ne finance pas :

- les projets d'aménagement d'un établissement scolaire ou universitaire
- les projets concernant la faune domestique (ferme pédagogique) ou le patrimoine bâti
- les projets événementiels (festivals, rencontres, classes vertes...)
- les projets concernant les énergies renouvelables et le recyclage des déchets
- les projets concernant les sciences, telles que l'astronomie et la géologie
- les projets à but lucratif, promotionnel ou publicitaire
- les frais de transports des animations

Les critères de sélection des projets classiques et des projets « coup de main » restent les mêmes excepté le fait qu'un dossier « coup de main » peut être proposé à n'importe quel moment de l'année. 800 projets soutenus depuis 14 ans pour 5 millions d'euros.

Calendrier

La demande de dossier est à effectuer à partir du site Internet pour les deux types de projets. Ensuite, un dossier de candidature est adressé et est à renvoyer pour le 15 février (session de printemps) ou pour le 14 août (session d'automne) pour une demande de subvention pour un projet classique.

Contact

Projets classiques :

Sandrine

Tél. : 01 39 56 73 63

Projets « coup de main » :

Christine

Tél. : 01 39 56 75 24

Modalités de dépôt de dossier

La demande de dossier de candidature est à compléter et à envoyer à partir du site Internet, rubrique « proposer un projet »

Site Internet : <http://www.natureetdecouvertes.com/pages/Corporate/FONDATION/Edito.asp>

Fondation Ensemble

Fonds Programmes et Fonds Microprogrammes – Développement durable

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Développement durable
- *Pays d'intervention* : Burkina Faso, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Sénégal, Cambodge, Inde, Pérou, Bulgarie, Roumanie, Ukraine, France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Fonds Programmes : pour les demandes de financement supérieures à 50 000 €

Fonds Microprogrammes : pour les demandes de financement inférieures à 30 000 €

Changement climatique, dégradation des ressources naturelles, destruction des écosystèmes, déforestation, détérioration de la sécurité alimentaire, réduction des terres agricoles... Ce domaine d'intervention est dédié au financement de solutions alternatives : énergies renouvelables, protection de la biodiversité, gestion rationnelle des ressources naturelles, agriculture durable, gestion alternative des déchets.

77 programmes et 23 microprogrammes ont été soutenus sur 4 ans

Pour les demandes de financement supérieures à 50 000 €, la fondation ne finance pas les actions ponctuelles qui n'ont pas vocation à être pérennes et les projets qui ne prennent pas en compte la protection ou la restauration de l'environnement.

Calendrier

Fonds Microprogrammes

Les propositions de projets peuvent être envoyées tout au long de l'année

Fonds Programmes

Deux périodes de présélection sont fixées dans l'année : mars pour la commission de juin et septembre pour la commission de novembre

Contact

Fondation Ensemble
45 rue de Babylone
75007 PARIS
Tél. : 01 45 51 18 82
E-mail : small@fondationensemble.org

Modalités de dépôt de dossier

Envoi d'un formulaire trois pages Fonds Programmes ou Microprogrammes par courrier ou par mail (rubrique « Proposer un projet »)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondationensemble.org>

Fondation Nicolas Hulot

Bourses

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Projets d'éducation à l'environnement inscrits dans la perspective d'un développement durable
- *Pays d'intervention* : Suspension en 2009 du volet international des Bourses, mais sinon les actions peuvent être soutenues en France, dans les DOM-TOM et dans les pays en développement.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 1 000 à 10 000 €

Remarques particulières

Ces projets doivent se traduire par une incitation aux changements de comportements et une mobilisation pour la préservation de l'environnement tout en prenant en compte les réalités sociales et économiques.

N'entrent pas dans le cadre des bourses :

- les projets à caractère commercial
- les projets d'aide humanitaire
- les projets à caractère sportif
- la production d'œuvres artistiques, musicales et audio-visuelles
- l'édition de livres
- les classes transplantées (classes vertes, sorties de classe...)
- les voyages (découverte, études, reportages...)
- les travaux ou missions de recherche fondamentale
- les stages et missions entrant dans un cursus de formation

Les initiatives devront traiter de la (des) thématique(s) suivante(s) :

- eau
- biodiversité
- changement climatique

Seules les initiatives dont la réalisation est en cours ou postérieure à la date d'attribution des Coups de Pouce peuvent être soumises.

Calendrier

L'inscription se fait exclusivement sur Internet : un formulaire à compléter est mis en ligne sur le site de la fondation Nicolas Hulot.

Cette inscription est la première étape destinée à vérifier l'éligibilité des projets. Elle doit être enregistrée impérativement avant le 31 mars pour le jury de juin ou avant le 15 octobre pour le jury de décembre.

Calendrier (Suite...)

Les responsables des projets éligibles sont contactés par la fondation pour constituer leur dossier. Le dépôt du dossier se fait par mail ou par courrier impérativement avant la date fixée par la fondation lors de cette prise de contact.

Contact

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
6 rue de l'Est
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 41 22 10 70
E-mail : p.raveneau@fnh.org

Modalités de dépôt de dossier

L'inscription se fait exclusivement sur Internet, rubrique « nos actions » et « soutien à projets »

Site Internet : <http://www.fondation-nicolas-hulot.org/>

**LES AIDES A L'EDUCATION
ET A LA FORMATION**

Fondation d'entreprise Elle

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Accompagner l'évolution, l'émancipation et la place des femmes dans la société
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : Aucune restriction

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation d'entreprise Elle soutient des projets d'éducation des femmes et des filles (scolarisation, alphabétisation, formation professionnelle...).

Sa mission est d'apporter un soutien financier à des projets qui ont pour objectif la promotion de l'émancipation des femmes par l'éducation, la formation et l'information.

Calendrier

2 à 3 commissions par an

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Fondation d'entreprise Elle

Bureau 162

149, rue Anatole France

92 543 Levallois-Perret Cedex

Tél. : 01 41 34 74 18

info.fondation@hfm.fr

Modalités de dépôt de dossier

Deux documents sont à télécharger sur le site Internet (rubrique projets / vous avez un projet) et à renvoyer soit par courrier postal ou par voie électronique.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.ellefondation.org>

Fondation Groupe Adecco

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : L'éducation et la réussite scolaire
- *Autres critères restrictifs* : Adecco ne finance ni collectivités locales, ni établissements publics, ni les projets qui seraient en concurrence avec le Groupe

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation ADECCO finance les actions de :

- soutien scolaire : accompagnement à la scolarité, aide aux devoirs, acquisition des savoirs de base (lire, écrire, calculer), accès à la scolarité pour les enfants malades ou handicapés
- orientation et découverte des métiers : préparation à l'entrée dans la vie professionnelle, définition de guides et d'outils, sensibilisation au monde du travail, premiers pas vers l'emploi
- civisme et citoyenneté : actions pédagogiques de sensibilisation à la solidarité et la fraternité, à la démocratie et à la justice, conduite à risque et lutte contre la violence, enjeux de sociétés et intégration sociale

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Fondation Groupe Adecco
4 rue Louis Guérin
69626 Villeurbanne Cedex
E-mail : marjorie.werner@adecco.fr

Modalités de dépôt de dossier

Remplir le formulaire sur le site Internet, rubrique « proposer un projet »

Site Internet : <http://www.fondationadecco.org>

Fondation Orange

Education des filles dans les pays en développement

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Scolarisation et maintien des filles à l'école dans les pays en développement
- *Pays d'intervention* : Les actions sont obligatoirement situées dans les pays où le groupe France Télécom est présent et où une filiale du groupe peut prendre le relais de façon à pouvoir suivre le développement de ces projets
- *Autres critères restrictifs* : La fondation Orange privilégie le soutien à des programmes structurants, portés par des ONG internationales ou des associations qui développent des projets dans la durée. C'est pourquoi, les voyages à but humanitaire, comprenant, par exemple, le transport de fournitures scolaires et des animations ponctuelles, ne sont pas soutenus.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation Orange soutient des projets associatifs favorisant spécifiquement la scolarisation et le maintien des filles à l'école dans les pays en développement, tels que, par exemple :

- la mise en place de programmes de sensibilisation des communautés locales
- le développement de programmes pré-scolaires préparant au rythme scolaire plutôt qu'au rythme des travaux ménagers dans la famille et l'aménagement d'horaires scolaires favorables aux filles
- la construction et l'équipement d'écoles en milieu rural
- l'aménagement sanitaire des écoles,
- les travaux permettant de diminuer les corvées d'eau souvent dévolues aux filles
- la formation d'enseignants et d'enseignantes
- la mise en place de programmes et d'aménagements permettant d'assurer la sécurité des filles (trajets scolaires, hébergement dans les écoles...)

Calendrier

Les demandes de soutien sont étudiées au fur et à mesure de leur arrivée

Contact

Edmée Laporte
Fondation Orange
6 place d'Alleray
75505 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 44 44 22 22

Contact (Suite...)

E-mail : edmee.laporte@orange-ftgroup.com

Modalités de dépôt de dossier

Dossier de candidature à télécharger sur le site Internet rubrique « fondation orange / éducation » et à renvoyer soit par voie postale ou par voie électronique.

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : http://www.orange.com/fr_FR/mecenat/

Fondation Orange

Lutte contre l'illettrisme

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : De 18 à 65 ans
- *Thèmes ciblés* : Aider les adultes en difficulté avec les savoirs de base
- *Autres critères restrictifs* : Les actions développées en faveur des enfants ou dans un cadre scolaire et les formations formelles déployées dans le cadre de politiques publiques ne sont pas soutenues

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation Orange a choisi de soutenir des projets associatifs qui permettent de :

- pouvoir atteindre les personnes adultes les plus en difficulté, en encourageant, notamment, les actions qui facilitent un accompagnement de proximité
- favoriser les actions qui développent la confiance en soi des personnes et les aident à entreprendre ou poursuivre une formation
- développer les compétences des accompagnateurs bénévoles qui interviennent auprès des publics adultes en difficulté avec les savoirs de base
- favoriser la mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés

Calendrier

Un comité de sélection des projets se réunit deux fois par an, au printemps et à l'automne. Les dates limites d'envoi des dossiers sont fixées au 16 février et au 7 septembre.

Contact

Edmée Laporte
Fondation Orange
6 place d'Alleray
75505 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 44 44 22 22
E-mail : edmee.laporte@orange-ftgroup.com

Modalités de dépôt de dossier

Dossier de candidature à télécharger sur le site Internet rubrique « fondation orange / éducation »

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : http://www.orange.com/fr_FR/mecenat/

L'Association d'Aide à l'Humanitaire

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Projet en lien direct avec les thèmes de l'enfance et de l'éducation
- *Pays d'intervention* : Tous pays

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : 50 % du budget total
- *Montant attribué* : entre 1 500 et 5 000 €

Remarques particulières

L'Association d'Aide à l'Humanitaire (AAH) est une association qui met en place et soutient des actions de solidarité sur le thème de l'enfance et l'éducation :

- soutien scolaire pour des élèves en difficulté scolaire et sociale et travail sur la cohésion sociale dans le cadre des stages Cible Préparation et du programme « Bac Pour Tous »
- éducation et sensibilisation aux problématiques de développement par des interventions des porteurs de projets de solidarité et la mise en place d'un « village associatif » au sein du stage Cible Préparation
- accompagnement et soutien à la création et au développement de projets de solidarité en France et à l'étranger sur le thème de l'enfance et l'éducation

Calendrier

Les dossiers doivent être déposés avant mi-février

Contact

7 rue Lekain
44000 NANTES
Tél. : 08 70 44 75 04
E-mail : ciblehumanitaire@gmail.com

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet rubrique « Humanitaire » et « Nos appels à projets »

- *Par mail* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.aah.asso.fr>

Fondation d'entreprise Air France

Subvention de projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Thèmes ciblés* : Education et formation pour les enfants et jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté
- *Pays d'intervention* : Soit dans un pays où il y a une escale Air France ou soit dans la région française choisie par le Conseil d'Administration de la fondation au titre de son programme annuel
- *Autres critères restrictifs* : La fondation ne finance pas de manifestations ponctuelles, de voyages d'échange et de rencontre entre jeunes/étudiants, de frais de scolarité pour des étudiants individuels, de facilités de transport et de fret, de projets non associatifs ou individuels, la réalisation de supports audiovisuels et d'édition, d'actions lors de catastrophes naturelles pendant le temps de l'urgence, de frais dits de fonctionnement, d'expertise, de conseil ou de soutien local.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : Dépend des caractéristiques du projet

Remarques particulières

La fondation a pour vocation de soutenir des projets en faveur des enfants et des jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté, en France et dans les pays où Air France est présent. Les projets que la fondation soutient portent sur deux grands domaines d'activités : l'éducation et la formation.

Elle choisit de soutenir des projets structurellement capables d'obtenir leur autonomie administrative et financière à la fin de son financement.

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Fondation d'entreprise Air France
1 avenue du Maréchal Devaux
91 551 Paray-vieille-Poste
Tél. : 01 41 75 71 96
E-mail : mail.fondationaf@airfrance.fr

Modalités de dépôt de dossier

Fiche de présentation à télécharger sur le site rubrique « ses actions » et à renvoyer par courrier postal ou par voie électronique

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://fondation.airfrance.com>

**LES AIDES A LA SANTE ET
A LA RECHERCHE**

***Les aides aux collectivités
locales et aux associations***

Fondation d'entreprise EDF DiversiTerre

Sous l'égide de la fondation de France

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Thèmes ciblés* : Santé
- *Pays d'intervention* : Le projet se situe sur un territoire d'implantation et d'action du groupe EDF
- *Autres critères restrictifs* : Il s'agit d'une activité d'intérêt général qui n'a pas de caractère lucratif et commercial. Le financement n'est pas destiné en exclusivité aux frais de fonctionnement ou à l'entrée au capital d'une autre fondation ou autre groupement.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Recherche médicale quand elle a pour objet les neurosciences

Calendrier

Les dossiers complets reçus avant le 31 mars seront étudiés à la session de juin. Ceux qui seront réceptionnés avant le 30 septembre seront étudiés à la session de décembre.

Contact

Fondation EDF DiversiTerre
9, avenue Percier
75008 Paris

Modalités de dépôt de dossier

La structure qui sollicite un financement auprès de la fondation EDF DiversiTerre constitue un dossier qui comprend obligatoirement le nom du projet, les noms et coordonnées du porteur du projet, le descriptif détaillé du projet et de son intérêt (bénéficiaires du projet, lieu de réalisation, durée du projet, mention des partenaires envisagés, etc), le budget prévisionnel (montant du budget global, montant sollicité, apport des éventuels autres partenaires, etc) et les statuts de l'association. Ce dossier est à envoyer par courrier postal.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://fondation.edf.com/edf-fr-accueil/edf-fondation/la-fondation-151012.html>

***Les dispositifs où les
collectivités locales ne sont
pas éligibles***

Fondation Roche

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations, particuliers et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Améliorer la vie au quotidien des personnes atteintes d'une maladie chronique

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Trois prix seront remis en 2009 :

- le prix de l'innovation : il distingue une démarche particulièrement innovante pour faire avancer les soins et l'accompagnement des maladies chroniques avec un fort impact, tant individuel que collectif. Le projet sera soutenu pendant 3 ans
- le prix de l'aide aux patients : il récompense une action concrète et directement bénéfique aux patients. Cette action sera soutenue 1 an
- le prix Coup de Cœur : il soutient un projet ponctuel remarquable par son originalité

Calendrier

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention varie en fonction des appels à projets

Contact

Fondation Roche
52, avenue du Parc
92 521 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 46 40 50 00
E-mail : fondation.roche@roche.com

Modalités de dépôt de dossier

Dossier de demande de subvention à télécharger sur le site et à renvoyer soit par voie postale ou par voie électronique

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondationroche.org/portal/eipf/france/fondation/fondation>

Fondation Coloplast pour la Qualité de la Vie

Prix Altération physique - Prix Altération cutanée

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers ou groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Santé
- *Autres critères restrictifs* : Les candidats doivent résider en France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : maximum 8 000 € pour le prix Altération physique et 10 000 € pour le prix Altération cutanée

Remarques particulières

Le Prix Altération physique est destiné à aider à la réalisation et récompenser les auteurs de travaux originaux et exemplaires apportant une amélioration concrète, mesurée ou mesurable, de la qualité de vie de groupes de personnes atteintes d'une altération physique sévère (La déficience mentale ne rentre pas dans cette catégorie).

Le Prix Altération cutanée est destinée à financer un travail de recherche original portant sur la cicatrisation cutanée de plaies ou autres lésions de la peau visant à :

- améliorer la qualité de vie des patients (efficacité, tolérance, confort du traitement et des soins) ou
- mieux connaître les mécanismes de cicatrisation

Le projet de recherche peut être une étude clinique ou épidémiologique ou encore une recherche fondamentale. Un intérêt particulier sera porté aux projets cliniques.

Calendrier

Les dossiers doivent être déposés avant le 15 avril

Contact

Fondation Coloplast pour la Qualité de la Vie
Les Jardins du Golf
6 rue de Rome
93561 ROSNY SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 56 63 17 09
E-mail : frgde@coloplast.com

Modalités de dépôt de dossier

Un dossier de pré-inscription est à compléter sur le site Internet pour pouvoir avoir accès au téléchargement du dossier de candidature.

Site Internet : <http://www.coloplast.fr/fondation>

Fondation Coloplast pour la Qualité de la Vie

Prix troubles urinaires

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers ou groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Santé
- *Autres critères restrictifs* : Les candidats doivent exercer en France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 10 000 €

Remarques particulières

Cette bourse est destinée à financer un projet original portant sur la prise en charge des troubles urinaires et visant à améliorer la qualité de vie des patients.

Il peut s'agir :

- d'un travail de recherche (protocole clinique ou recherche fondamentale), ou
- d'un projet d'application pratique (accompagnement des patients, formation, information)

Calendrier

Les dossiers doivent être déposés avant le 15 avril

Contact

Fondation Coloplast pour la Qualité de la Vie
Les Jardins du Golf
6 rue de Rome
93561 ROSNY SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 56 63 17 09
E-mail : frgde@coloplast.com

Modalités de dépôt de dossier

Un dossier de pré-inscription est à compléter sur le site Internet pour pouvoir avoir accès au téléchargement du dossier de candidature.

Site Internet : <http://www.coloplast.fr/fondation>

Fondation Jérôme Lejeune

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Trisomie 21

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation Jérôme Lejeune appelle les équipes intéressées à soumettre à son Conseil Scientifique des projets de recherche fondamentale ou clinique (neurosciences, comportement, génétique, biologie moléculaire, thérapeutique, cellules souches adultes ou du cordon...), destinés à conduire à la découverte de traitements améliorant les capacités des patients atteints de maladies génétiques avec déficience intellectuelle, spécialement la trisomie 21. L'organisation de congrès ou d'enseignements est aussi subventionnée. 100 projets soutenus par an.

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 26 mars

Contact

Fondation Jérôme Lejeune - Conseil Scientifique
37, rue des Volontaires
75725 Paris Cedex 15
Tél. : 01 44 49 73 36
E-mail : conseilscientifique@fondationlejeune.org

Modalités de dépôt de dossier

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « Contact »

Site Internet : <http://www.fondationlejeune.org/>

Fondation de l'Avenir

Appel d'offres

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Groupes d'individus et particuliers
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Recherche médicale appliquée
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : Pour être sélectionné, un projet de recherche doit être innovant et permettre des retombées à court et moyen terme

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Depuis sa création en 1987, la fondation s'est assignée trois missions majeures :

- soutenir la recherche médicale appliquée
- expérimenter- former
- abriter des fondations relais

600 programmes de recherches financés depuis 1987.

Calendrier

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le mois de mars

Contact

Fondation de l'Avenir
255 rue de Vaugirard
75719 PARIS cedex 15
Tél. : 01 40 43 23 80
E-mail : bbua@fondationdelavenir.org

Modalités de dépôt de dossier

Votre projet sera soumis sous format électronique à partir du site Internet, rubrique «Espace chercheurs » et « soumettre un dossier »

Site Internet : <http://www.fondationdelavenir.org/>

Fondation Apicil

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations, particuliers et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Lutte contre la douleur physique et psychique
- *Pays d'intervention* : France métropolitaine
- *Autres critères restrictifs* : Le dossier ne doit pas dépasser 12 pages

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation soutient des projets d'intérêt général au caractère novateur. Elle souhaite encourager des projets pérennes et reproductibles, visant à prévenir et soulager la douleur, à travers des actions de :

- recherche
- formation
- information
- matériel
- prix et bourses
- pratiques nouvelles
- autres (si le projet ne rentre dans aucune des catégories proposées, qu'il a pour thème la douleur, physique ou psychique, il est possible d'en faire part en envoyant un résumé du projet en 15 lignes)

Calendrier

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le mois de juillet

Contact

Fondation APICIL
21, place Bellecour
69002 LYON
E-mail : info@fondation-apicil.org

Modalités de dépôt de dossier

- Par mail : voir adresse mail dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondation-apicil.org/>

LES AIDES A L'INSERTION

Fondation MMA

Aide à la production

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Solidarité
- *Autres critères restrictifs* : La fondation attribue des aides au profit d'œuvres ou organismes dont les projets collectifs présentent un caractère humanitaire, culturel et éducatif, susceptible de faciliter la réinsertion, dans la vie, de jeunes, handicapés du fait d'un accident. Elle ne subventionne pas les organismes qui demandent des aides de fonctionnement.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Les projets doivent concerner des réalisations pratiques, techniques et concrètes, ayant pour objectif d'améliorer la vie des personnes handicapées et ces projets doivent obligatoirement être d'intérêt collectif.

La fondation œuvre à la réinsertion des personnes handicapées suite à un accident (de circulation, ménager, sportif...) mais la priorité est donnée aux projets concernant les enfants, les adolescents et jeunes adultes.

Les projets subventionnés doivent concerner les seules personnes handicapées physiques. Plus de 750 projets financés depuis 1983.

Calendrier

Le dossier de demande de subvention doit être déposé, soit avant le mois de mars pour la première session ou avant le mois de novembre pour la deuxième.

Contact

Fondation des Mutuelles du Mans Assurances
10 boulevard Alexandre Oyon
72030 Le Mans Cedex 9
Tél. : 02 43 23 12 91

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est disponible au secrétariat de la fondation MMA.

Site Internet : http://www.mma.fr/assurances/ItemID__869/869/default.aspx

Fondation 2ème Chance

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Particuliers
- *Limite d'âge* : De 18 à 60 ans
- *Thèmes ciblés* : Solidarité

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 8 000 € (pour les projets de création/reprise d'entreprise) et 5 000 € (pour les projets de formation)

Remarques particulières

La fondation de la 2^e Chance accompagne des personnes ayant traversées de lourdes épreuves de vie et aujourd'hui en situation de grande précarité, mais manifestant une réelle volonté de rebondir.

La fondation de la 2^e Chance leur finance un projet professionnel réaliste et durable : formation qualifiante, création ou reprise d'entreprise.

Environ 2 700 coups de pouce financés depuis 1998.

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année

Contact

Fondation 2^{ème} Chance
Tour Bollore
31 – 32 Quai de Dion Bouton
92811 PUTEAUX Cedex
Tél. : 01 46 96 44 33

Modalités de dépôt de dossier

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le site Internet, rubrique « mon projet » et à renvoyer avec les pièces demandées par courrier postal.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.deuxiemechance.org/>

Fondation Groupe Adecco

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Insertion, réussite professionnelle et lutte contre les discriminations
- *Autres critères restrictifs* : Adecco ne finance ni collectivités locales, ni établissements publics, ni les projets qui seraient en concurrence avec le Groupe

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation Groupe Adecco soutient les projets de :

- diversité et discrimination : sensibilisation et promotion de l'égalité des chances (ex : hommes-femmes, âge, etc.) actions de lutte contre la discrimination en matière d'emploi
- préparation à l'insertion professionnelle : résolution des problématiques sociales (ex : logement, mobilité, etc.) freinant l'accès à l'emploi, acculturation au monde du travail, mise à l'emploi en milieu protégé, accompagnement dans l'emploi

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Fondation Groupe Adecco
4 rue Louis Guérin
69626 Villeurbanne Cedex
E-mail : marjorie.werner@adecco.fr

Modalités de dépôt de dossier

Remplir le formulaire sur le site Internet, rubrique « proposer un projet »

Site Internet : <http://www.fondationadecco.org>

Fondation Norauto

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : La fondation soutient des projets qui améliorent l'insertion de personnes fragilisées grâce à la mobilité ainsi que des projets de sensibilisation aux domaines de la sécurité routière et de la protection de l'environnement.
- *Pays d'intervention* : France métropolitaine
- *Autres critères restrictifs* : Les actions proposées doivent relever du secteur associatif, et non développer un modèle qui serait économiquement viable dans le secteur marchand.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 1 000 € à 12 000 €

Remarques particulières

Critères de sélection :

- le projet contribue de manière forte à la problématique identifiée par l'association
- l'action est innovante pour le territoire concerné
- les bénéficiaires contribuent au projet
- le projet est cofinancé par plusieurs partenaires
- l'association est bien gérée d'un point de vue financier

Calendrier

Les dossiers sont à déposer soit avant le mois de janvier, d'avril, de juillet ou d'octobre

Contact

Fondation Norauto
BP 225
59812 LESQUN Cedex
Tél. : 03 20 60 75 93
E-mail : fondation@norauto.fr

Modalités de dépôt de dossier

Dossier de candidature à télécharger sur le site Internet en fonction des 4 axes proposés.

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://sites.norauto.fr/fondation/>

Fondation FFB (Fédération Française du Bâtiment)

Subventions

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Sans restriction
- *Thèmes ciblés* : Insertion professionnelle de publics en difficulté
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : La fondation n'intervient pas dans le champ de la santé, de l'humanitaire ou du culturel et soutient ni projets individuels, ni événements ponctuels.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 15 000 € maximum

Remarques particulières

La fondation Fédération Française du Bâtiment accompagne les projets collectifs et les initiatives de terrain favorisant l'autonomie et l'employabilité de publics aujourd'hui éloignés du marché du travail.

Calendrier

Les dossiers de demande de subvention peuvent être déposés avant le 10 avril ou avant le 30 octobre de l'année en cours

Contact

Fondation Fédération Française du Bâtiment
sous l'égide de la Fondation de France
33 avenue Kléber
75116 PARIS
Tél : 01 47 23 64 05

Modalités de dépôt de dossier

Joindre impérativement en annexe en double exemplaire une copie des statuts, la déclaration au JO, la composition précise du CA, le dernier rapport d'activités, les bilans et comptes de résultats des années antérieures et un RIB de l'organisme.

Adresser un dossier de 20 pages maximum comportant la présentation générale du porteur de projet, la présentation du projet (genèse, développement, finalités), l'état actuel d'avancement et le calendrier de réalisation.

Modalités de dépôt de dossier (Suite...)

Au-delà de l'accompagnement financier, préciser la nature de l'aide attendue du pilote (apport en compétences, mise en relations, appui technique, offre d'emploi, etc.).

Joindre impérativement le budget prévisionnel, le plan de financement des investissements envisagés et le plan de trésorerie du projet.

Préciser également le montant des autres co-financements, publics ou privés, acquis ou en cours.

Enfin, remplir impérativement la fiche de synthèse se trouvant sur le site.

- *Par courrier* : à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fondation-ffb.fr/>

Fondation Dexia

Appel à projets – Insertion citoyenne

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Seules les missions locales et leurs animations régionales chargées de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes sont habilitées à participer à l'appel à projets
- *Thèmes ciblés* : Insertion citoyenne

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 2 000 à 8 000 €

Remarques particulières

La fondation lance chaque année un appel à projets auprès des missions locales afin de les aider à créer ou à inventer, avec les jeunes, de nouvelles formes d'accès à la citoyenneté. Ces projets citoyens permettent aux jeunes de mieux comprendre le fonctionnement de la démocratie et de s'impliquer dans des actions concrètes menées sur leur territoire de vie. La réalisation de ces projets leur donne l'occasion de dialoguer avec des élus et des responsables locaux, de découvrir leur travail et de leur faire part de leurs attentes.

Ces projets collectifs de jeunes pourront concerner de nombreux domaines d'actions comme par exemple : la lutte contre les discriminations, l'illettrisme ou des actions de solidarité en matière de logement, de transport, d'échange de services, d'aide à la mobilité par exemple en Europe ou d'amélioration du cadre et de la qualité de vie. Il pourra s'agir aussi de projets encourageant l'éco-citoyenneté ou des actions de prévention en matière d'hygiène de vie ou de santé.

218 projets soutenus en 6 ans.

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 20 février

Contact

Fondation de France – Fondation Dexia
40 avenue Hoche
75 008 PARIS
Tel : 01 44 21 31 00
Email : secretariat.fondation@clf-dexia.com

Modalités de dépôt de dossier

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « Contact »

Site Internet : www.fondationdexiafrance.org

Boutiques de gestion

Concours Talents

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Chefs d'entreprise
- *Limite d'âge* : Plus de 18 ans
- *Thèmes ciblés* : Le Concours Talents récompense des créateurs d'entreprises pour l'exemplarité de leur parcours et de leur démarche entrepreneuriale
- *Pays d'intervention* : Siège social et activité principale basées en France
- *Autres critères restrictifs* : Ce concours s'adresse à de jeunes entreprises implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Ce concours récompense des chefs d'entreprise de tous âges, dans tous les domaines d'activité, à condition qu'ils soient accompagnés dans la réalisation de leur projet.

Les candidats s'inscrivent au Concours Talents dans différentes catégories selon les spécificités de leurs activités, par exemple : innovation technique et technologique, artisanat et commerce, économie sociale, services, dynamiques rurales, services à la personne, etc.

Calendrier

La date limite d'inscription sur Internet est le 30 juin

Contact

Boutiques de Gestion et l'Association
Concours Talents
14 rue Delambre
75014 PARIS

Modalités de dépôt de dossier

Les inscriptions ont lieu à partir du site Internet, via un formulaire électronique.

Site Internet : www.concours-talents.com

LES AIDES A L'AGRICULTURE

Frères d'espérance

Projets de solidarité

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Thèmes ciblés* : Agriculture
- *Pays d'intervention* : Tous pays

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : 130 000 €
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Soutien au démarrage de la production agricole, base du développement.

L'association Frères d'espérance réalise et finance des projets concrets sur tous les continents et dans tous les pays.

Les projets ne doivent pas excéder 10 000 euros, et les subventions ne prennent pas la prise en charge des salaires ou des frais de fonctionnement, les frais de voyages ou de déplacements. 27 projets et 9 aides exceptionnelles en 2007.

Calendrier

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année

Contact

Association « Frères d'espérance »
12 rue de Naples
75008 PARIS
Tél. : 01 44 90 07 47
E-mail : infos@fdesperance.org

Modalités de dépôt de dossier

Envoyer un résumé par courrier postal ou par voie électronique de la demande (maximum une page) qui fera l'objet d'une réponse et éventuellement de l'envoi d'une fiche projet à remplir.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : <http://www.fdesperance.org>

LES AIDES AU SPORT

Société Expé

Bourses Expé

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Projet d'expédition original : montagne, trekking, randonnée...
- *Pays d'intervention* : Tous pays
- *Autres critères restrictifs* : Les bourses Expé sont ouvertes à toute personne physique quelle que soit sa nationalité, mais résidant en France.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : 30 000 €
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : Les équipes se partageront, sur décision du jury, la dotation totale de 30 000 € (en espèces et en équipement)

Remarques particulières

L'action subventionnée doit être un projet d'expédition original dans le domaine sportif : montagne, trekking, randonnée...

Les projets d'expédition doivent inclure un engagement sur le terrain, une approche originale (zone peu fréquentée, ouverture de voies, exploration...), et doivent être réalisées dans un cadre strictement amateur (pas professionnel).

Calendrier

Les dossiers doivent être déposés avant le 3 avril

Contact

Société Expé
ZA Auberives
38680 PONT-EN-ROYANS
Tél. : 04 76 36 02 67
E-mail : luc@expe.fr

Modalités de dépôt de dossier

Pour télécharger le dossier d'inscription au format PDF, il convient de suivre une procédure simple de pré-inscription sur le site Internet, rubrique « Inscription ».

Site Internet : <http://www.bourses-expe.com>

**LA FONDATION DE FRANCE -
LES APPELS A PROJETS**

LES AIDES A LA CULTURE

Ouverture au monde par la culture des enfants de 6 à 12 ans

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Prévenir la violence pour mieux vivre ensemble
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : Cet appel à projets a pour objectif de soutenir des actions permettant la rencontre d'artistes et d'enfants autour d'un projet de création.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Trois types d'actions peuvent être soutenues :

- aide ponctuelle au démarrage sur une année
- aide sur une durée de deux ou trois ans
- évaluation de projets

Le projet doit répondre simultanément aux critères suivants :

- prendre en compte, grâce à une analyse préalable du contexte, les conditions de vie des enfants et leurs besoins spécifiques
- concerner des enfants de 6 à 12 ans
- s'adresser en priorité à des enfants dont l'environnement territorial, familial, social ou culturel ne permet pas habituellement un accès à l'art et aux pratiques artistiques
- favoriser la mixité des publics d'enfants
- être porté par une équipe pluridisciplinaire
- s'appuyer sur un partenariat opérationnel entre artistes et animateurs à toutes les phases du projet, y compris pour sa conception
- faire participer des enfants à un processus de création collective
- être conçu autour d'une démarche artistique et pédagogique claire, dont les enjeux sont explicités
- inscrire l'action dans la durée
- aménager un ou plusieurs temps forts où les productions des enfants donnent lieu à une présentation publique
- permettre l'accès des enfants aux oeuvres d'art, au delà de celles des artistes impliqués dans le projet
- réunir plusieurs financeurs

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 28 mai

Contact

Fondation de France
Programme Enfance
40 avenue Hoche
75008 PARIS
E-mail : enfance@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / enfance : prévenir la violence pour mieux vivre ensemble)

Envoi des dossiers papier en deux exemplaires (dossier complété et annexes) et envoi par mail du dossier complété.

De plus, le dossier devra être accompagné du parcours professionnel des artistes (joindre CV), et des pièces statutaires de l'organisme : déclaration au JO, statuts, liste des membres du conseil d'administration, rapport d'activités de l'année dernière, comptes de résultat et bilan de l'année précédente, budget prévisionnel de l'année en cours, relevé d'identité bancaire.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

LES AIDES A LA SOLIDARITE

Méditerranée, d'une rive à l'autre

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires*: Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Renforcement d'associations et développement de partenariats entre des associations françaises et étrangères pour des projets concernant la jeunesse
- *Pays d'intervention* : Pays d'Afrique du Nord et Europe
- *Autres critères restrictifs* : La fondation soutiendra des projets présentés par des associations algériennes, marocaines ou tunisiennes, en partenariat avec une association française.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation de France financera des projets de terrain ou de mise en réseau rapprochant les sociétés civiles des rives du Sud de la Méditerranée et celles de France.

Les projets concernent la jeunesse, de l'enfant au jeune adulte, directement ou à travers les intervenants de ces secteurs. Ils peuvent relever de tous les domaines d'intérêt général : éducation, citoyenneté, lutte contre les exclusions, formation professionnelle, prévention et protection, insertion dans l'emploi, métiers et pratiques professionnelles, culture...

Calendrier

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 31 mars et le 10 septembre

Contact

Algérie : Handicap International

2 rue Yahia el Mazouni, El Biar, Alger
E-mail : fdf.prog.algerie@gmail.com

Maroc : Handicap International

66 avenue Omar Ibn Khattab, Agdal, Rabat
E-mail : fdf.prog.maroc@gmail.com

Tunisie : Handicap International

3 rue Abdelmalek Ibn Marouane, Cité Jardins
1082 Tunis
E-mail : fdf.prog.tunisie@gmail.com

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / coopération en Méditerranée)

Ce dossier complété, accompagné des pièces administratives demandées et d'éventuelles annexes doit être envoyé par courrier postal, selon le pays du siège du demandeur, avec la mention « *Appel à projets Méditerranée* ».

En plus du dossier « papier » envoyé par courrier, le fichier informatique du dossier de demande de subvention est à retourner, selon le pays, au partenaire Handicap International.

Le dossier de demande de subvention doit être rempli en français et obligatoirement être complété sous le format d'un fichier Word.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Les réveillons de la solidarité

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Solidarité
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : À l'occasion des fêtes de fin d'année, la fondation de France souhaite donner un accent particulier à ses interventions en soutenant l'organisation des réveillons solidaires conçus par et pour des personnes en difficulté et isolées.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Cet événement festif est porté par une structure développant au cours de l'année une action pérenne auprès et avec des personnes en difficulté.

Le projet se déroule entre le 22 décembre 2009 et le 3 janvier 2010. Les projets se déroulant les 24 et 25 décembre et les 31 décembre et 1^{er} janvier seront privilégiés.

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 25 septembre

Contact

Fondation de France
Opération « Réveillons »
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : agireensemble@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / réveillons de la solidarité)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Habitat, développement social et territoires

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et groupes d'individus
- *Thèmes ciblés* : Habitat et développement social des territoires
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : La fondation de France soutient les projets de valorisation et de diversification de l'habitat, visant à élargir l'offre accessible aux ménages les plus modestes. Les territoires urbains et ruraux en difficulté sont concernés.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Cet appel à projets ne finance pas :

- le fonctionnement régulier des organismes
- les dépenses de gros oeuvre de construction, d'acquisition ou de réhabilitation
- l'assistance sans implication active des bénéficiaires
- les dispositifs habituellement pris en charge par les financements publics
- l'hébergement d'urgence

Calendrier

Les dossiers sont à déposer pour la première session avant le 13 mars et avant le 4 septembre pour la deuxième session.

Contact

Fondation de France « Programme Habitat »
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 87 49
E-mail : habitat@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention à partir du site Internet www.fondationdefrance.org (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / habitat et développement social des territoires)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention).

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

LES AIDES A L'ENVIRONNEMENT

***Les aides aux collectivités
locales et aux associations***

Environnements sonores

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et petites collectivités locales
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Encourager les initiatives concertées et innovantes qui visent à améliorer ou valoriser l'environnement sonore des lieux de vie ou d'activité.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Seront soutenus les projets ayant notamment pour objectif de :

- favoriser l'apprentissage de l'écoute et encourager la sensibilisation et l'éducation à l'environnement sonore
- prévenir ou gérer les conflits liés au bruit
- améliorer le cadre de vie par la qualité de l'aménagement des espaces sonores
- échanger et créer un savoir-faire populaire pour la gestion de l'espace sonore

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 27 mars

Contact

Fondation de France
Programme Environnement
Appel à projets
Environnements sonores 2009
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 00
E-mail : environnement@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / environnement et citoyenneté)
Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel.

- *Par courrier* : à renvoyer à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : à renvoyer à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Gérons ensemble notre environnement

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et petites collectivités locales
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Prévenir ou résoudre les conflits environnementaux, aider le dialogue entre groupes locaux et encourager la gestion concertée des espaces sensibles.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- avoir pour objectif principal la protection de l'environnement
- faire cohabiter différents usages sur un même territoire
- engager un processus de concertation
- favoriser les initiatives locales et citoyennes

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 4 mai

Contact

Fondation de France
Programme Environnement
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 00
E-mail : environnement@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / environnement et citoyenneté)
Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier complété)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

**LES AIDES AU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'Europe, en plus large

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Développement durable
- *Pays d'intervention* : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie. Une attention particulière sera portée aux projets impliquant des partenaires dans plusieurs pays européens ou de la rive sud de la Méditerranée (Algérie, Maroc, Tunisie...)
- *Autres critères restrictifs* : La fondation soutient : des projets concrets mis en œuvre dans l'un ou plusieurs des pays des partenaires, la formation, la sensibilisation, les échanges de bonnes pratiques, l'organisation de partenariats ou de mise en réseau, des actions de diffusion, de valorisation ou de partages d'expériences et des expertises externes visant à consolider les partenariats ou les actions entreprises.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 15 000 à 50 000 €

Remarques particulières

La fondation de France veut favoriser une approche plus ouverte et plus favorable de la société française vers les pays qui ont intégré l'Europe récemment.

L'objectif est de créer une dynamique associative européenne par le soutien à des initiatives concernant le développement durable. La fondation cherche à promouvoir et à renforcer le développement d'initiatives communes durables, fondées sur le respect et l'écoute réciproques.

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 15 avril ou le 15 septembre

Contact

Fondation de France
Appel à projets l'Europe en plus large
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 00
E-mail : solidaritesinternationales@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / en Europe

Modalité de dépôt de dossier (Suite...)

Le dossier complété doit être envoyé en deux exemplaires par courrier sous forme papier et en un exemplaire les pièces annexes. Le dossier de demande de subvention doit également être envoyé par courriel.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

**LES AIDES A LA SANTE ET
A LA RECHERCHE**

La prise en charge des jeunes suicidants : formation et soutien des professionnels

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Santé des jeunes
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : La fondation de France aide les professionnels du soin pour mieux accueillir et soigner les jeunes qui ont fait une tentative de suicide

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation pourra soutenir, dans leur phase de démarrage, des projets concernant :

- l'instauration ou l'évaluation de modalités d'organisation novatrices au sein des services de soin, pour accueillir, soigner, orienter, suivre les jeunes suicidants
- la formation d'équipes de soin à l'évaluation de la dépression chez les sujets jeunes, au repérage des jeunes en risque suicidaire et à la gestion de la crise suicidaire

Cet appel à projets ne finance pas :

- le remplacement ou défraiement des personnes en formation
- le financement de postes et moyens permanents de fonctionnement des services ou structures

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 7 août

Contact

Fondation de France
Programme Santé des jeunes
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention à partir du site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / santé des jeunes)

Modalité de dépôt de dossier (Suite...)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention).

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Mieux soigner les conduites anorexiques-boulimiques - Mieux prendre en compte la détresse de l'entourage

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et groupes d'individus
- *Thèmes ciblés* : Santé des jeunes
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : Former et soutenir les intervenants de première ligne dans leur mission de dépistage, d'accompagnement et d'orientation, mettre en place dans chaque région, et autour d'unités hospitalières référentes, des filières de soin identifiées et pertinentes, sont des pistes d'actions essentielles.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Cet appel à projets ne finance pas :

- le remplacement ou défraiement des personnes en formation
- le financement de postes et moyens permanents de fonctionnement des services ou structures.

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 4 septembre

Contact

Fondation de France
Programme Santé des jeunes
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / santé des jeunes)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention)

Modalités de dépôt de dossier (Suite...)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Allez les filles !

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Santé des jeunes
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : La pratique sportive, facteur de développement pour les adolescentes des territoires sensibles. La fondation de France soutiendra des projets concernant des adolescentes de 12 à 25 ans de territoires urbains ou ruraux sensibles, élaborés et réalisés en étroite collaboration avec elles. Seuls seront éligibles les projets émanant d'une attente/demande de ces adolescentes.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

97 projets soutenus sur 3 appels à projets.

Cet appel à projets ne finance pas :

- le fonctionnement régulier des structures
- les projets strictement événementiels, non inscrits dans le temps
- la simple poursuite d'une activité sportive existante, sans plus-value réelle sur le développement personnel et l'insertion des jeunes filles
- l'offre d'une activité sportive qui ne serait pas portée par les jeunes filles
- les formations diplômantes

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 12 juin

Contact

Fondation de France
Programme Santé des jeunes
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / quartiers sensibles)

Modalité de dépôt de dossier (Suite...)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention)

- *Par courrier* : voir adresse à la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse à la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Maladies psychiques et vie sociale des personnes adultes

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Maladies psychiques et vie sociale des personnes adultes
- *Pays d'intervention* : France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La politique de santé mentale a connu des évolutions importantes ces dernières années. Malgré ces évolutions positives, les besoins des personnes souffrant de troubles psychiques sont encore insuffisamment couverts, en particulier en matière d'hébergement adapté et de réinsertion dans la vie professionnelle. C'est dans ce contexte que la fondation de France souhaite soutenir des projets innovants qui s'appuient concrètement sur un travail d'accompagnement concerté entre le médical, le social et le médico-social. Ceux-ci associent autant que possible les usagers et leur famille.

Les initiatives concernées sont :

- des projets de lieux de vie, d'hébergement, de logement adapté
- des projets d'insertion professionnelle
- des projets proposant un soutien aux familles et aux aidants

Calendrier

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 13 mars et le 24 juin

Contact

Fondation de France
Sophie Lasserre
Programme « Maladies psychiques et vie sociale des personnes adultes »
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 97
E-mail : maladiespsychiques@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / maladies psychiques et vie sociale des personnes adultes)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Recherche sur l'autisme

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Projets de recherche clinique et fondamentale sur l'autisme

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation de France soutient des projets de recherche pluriannuels relatifs à l'autisme. Les demandes devront impérativement comporter un projet collaboratif associant cliniciens et chercheurs de disciplines différentes, dont notamment :

- pédopsychiatrie, psychiatrie, psychologie
- pédiatrie, neuropédiatrie
- sciences cognitives et sciences du langage
- épidémiologie, sciences humaines et sociales
- génétique
- imagerie

Calendrier

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 3 avril

Contact

Fondation de France
Solange Guenez
Appel d'offres Autisme
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 97
E-mail : recherche@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / recherche sur l'autisme et le développement de l'enfant) et l'envoyer par courrier postal.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Recherche sur le développement cognitif et émotionnel de l'enfant

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Recherche sur le développement cognitif et émotionnel de l'enfant (hors pathologie)

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Les demandes pourront être soumises par des chercheurs et/ou cliniciens de différentes disciplines, dont notamment :

- psychologie, sciences cognitives et sciences du langage
- sciences de l'éducation
- épidémiologie, sciences humaines et sociales
- imagerie cérébrale
- génétique
- pédopsychiatrie, psychiatrie
- pédiatrie, neuropédiatrie

Calendrier

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 3 avril

Contact

Fondation de France
Solange Guenez
Comité Autisme et développement
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 97
E-mail : recherche@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / recherche sur l'autisme et le développement de l'enfant) et l'envoyer par courrier postal.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Sida, santé et développement

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Femmes atteintes du VIH
- *Pays d'intervention* : Afrique subsaharienne francophone et les départements français d'Amérique (Antilles et Guyane)

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation de France souhaite aider les projets innovants qui répondent à au moins un des objectifs suivants :

- prendre en compte les problèmes sanitaires spécifiques aux femmes vivant avec le VIH
- répondre aux violences faites aux femmes par la mise en place de nouvelles stratégies de prévention
- intégrer la prise en charge du VIH dans les services de planning familial et de santé de la reproduction
- renforcer les capacités des femmes et la connaissance de leurs droits
- viser à l'amélioration des rapports hommes-femmes altérés par l'irruption de la maladie

Ces projets pourront cibler, notamment, les adolescentes mariées, les veuves, les couples sérodifférents, les femmes en milieu carcéral, etc.

Calendrier

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 27 mars

Contact

Fondation de France
Programme « Sida, santé et développement »
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00
E-mail : sida@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / à l'international, choisir « Sida, santé et développement »).

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par voie électronique (seulement le dossier de demande de subvention)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Sida, santé et développement : projets de recherche

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Recherche sur les spécificités sanitaires des femmes vivant avec le VIH-sida. Elle souhaite contribuer au progrès des connaissances et à l'évolution des pratiques professionnelles et des politiques sanitaires.
- *Pays d'intervention* : Départements français d'Amérique (Antilles et Guyane) et les pays suivants : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République Centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo
- *Autres critères restrictifs* : La fondation souhaite contribuer au progrès des connaissances et à l'évolution des pratiques professionnelles et des politiques sanitaires.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Une attention particulière sera accordée aux projets de recherche portant sur au moins l'un des points suivants :

- l'implication du VIH en termes de santé reproductive
- les co-morbidités concernant les femmes vivant avec le VIH
- l'impact sur les femmes des outils de prévention à efficacité partielle
- les violences faites aux femmes et leurs conséquences en termes de VIH
- le VIH comme interface entre systèmes de santé et sociétés

La collaboration entre équipes de recherche en France et au Sud sera également un critère déterminant.

Calendrier

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 30 juin

Contact

Fondation de France
Programme « Sida, santé et développement »
Jury recherche
40 avenue Hoche
75008 PARIS

Contact (Suite...)

Tél. 01 44 21 31 00

E-mail : sida@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / à l'international, choisir « Sida, santé et développement »)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par voie électronique.

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Maladie
- *Pays d'intervention* : France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation de France souhaite encourager des initiatives qui restent encore insuffisamment développées dans les pratiques quotidiennes des équipes concernées par la prise en charge de la douleur des nouveau-nés ou des enfants, ou confrontées à la souffrance, à la maladie grave ou à la mort d'enfants de tous âges.

Dans ce contexte, la fondation de France souhaite soutenir tout particulièrement :

- la reconnaissance et la prise en charge des douleurs aiguës, dont l'évaluation est souvent difficile
- la mise en place d'une démarche palliative de soins et d'accompagnement à domicile, en maternité, en pédiatrie ou en institution médico-sociale

Calendrier

Le dossier de candidature est à envoyer avant 10 avril ou le 28 août

Contact

Fondation de France
Sophie Lasserre
Appel à projets Pédiatrie
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 28
E-mail : soignersoulager@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / soigner, soulager, accompagner)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par voie électronique (seulement le dossier complété)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Douleur

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Maladie
- *Pays d'intervention* : France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Au fur et à mesure des progrès réalisés dans la prise en charge de la douleur liée aux maladies, aux examens et aux soins, la fondation de France s'est focalisée sur un public qui, parce qu'il a des difficultés à communiquer, pose des problèmes spécifiques de prise en charge : les personnes atteintes de troubles psychiques et celles présentant certains handicaps. La fondation de France souhaite encourager et aider les équipes soignantes à adapter leur prise en charge.

Calendrier

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 28 août

Contact

Fondation de France
Sophie Lasserre
Appel à projets Douleur
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 28
E-mail : soignersoulager@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / soigner, soulager, accompagner)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention).

- *Par courrier* : voir adresse à la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse à la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

LES AIDES A L'INSERTION

***Les aides aux collectivités
locales et aux associations***

Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Personnes handicapées
- *Pays d'intervention* : France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives qui contribuent à l'ouverture générale de la cité aux enfants et adultes handicapés. Il s'agit de favoriser la participation de tous les habitants aux différentes actions menées sur leur territoire, de leur permettre de jouer leur rôle de citoyen, et d'accéder aux services de droit commun.

La subvention porte sur une aide à l'investissement ou au fonctionnement, en phase de démarrage ou de développement de l'action. Différents postes sont concernés : les équipements matériels, la formation des équipes professionnelles et bénévoles, les actions d'évaluation, de capitalisation des expériences ou d'échange de savoir-faire, les moyens nécessaires à la participation des personnes handicapées.

Calendrier

Les dossiers sont reçus tout au long de l'année

Contact

Fondation de France « Programme Personnes handicapées »
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 70
E-mail : personneshandicapees@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / personnes handicapées)
Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

***Les dispositifs où les
Collectivités locales ne sont
pas éligibles***

Médiation vers et dans l'emploi

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Emploi
- *Pays d'intervention* : France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation de France lance un appel à projets visant à soutenir des actions de médiation vers et dans l'emploi. L'enjeu de ces actions est double : favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes exclues du marché du travail, tout en satisfaisant les besoins stables en main d'oeuvre des employeurs.

Cet appel à projets ne finance pas :

- le travail d'accompagnement réalisé en amont avec des demandeurs d'emploi
- des études de préfiguration, ce sont des actions opérationnelles qui sont visées
- les actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans des projets de création d'activité ou d'entreprise
- les manifestations ponctuelles
- la totalité du projet, la recherche de cofinancements étant demandée
- les frais de fonctionnement récurrent : les actions de médiation déjà mises en place ne seront pas financées, il s'agit d'aider au lancement d'un nouveau projet apportant une valeur ajoutée au territoire et ses acteurs
- des difficultés financières, passagères ou chroniques d'un organisme
- des projets internationaux, cet appel à projets n'est déployé que sur le territoire français

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 22 juin

Contact

Fondation de France
Programme Emploi
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / emploi)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel.

- *Par courrier* : voir adresse à la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse à la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Initiatives solidaires et création d'emplois

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Emploi
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : Cet appel à projets vise à soutenir parmi ces activités, celles qui sont susceptibles de recruter et professionnaliser des personnes éloignées de l'emploi en leur proposant des postes qu'elles peuvent occuper durablement, favorisant ainsi une stabilisation dans un emploi de qualité.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : de 5 000 à 30 000 €

Remarques particulières

Le projet devra simultanément répondre aux quatre critères suivants :

- le projet crée un service socialement utile sur son territoire
- le projet est participatif
- le projet crée des emplois stables de qualité
- le projet a un caractère économique

Attention la Fondation de France ne finance pas :

- des manifestations ponctuelles
- le fonctionnement régulier des organismes
- les demandes concernant des difficultés financières, passagères ou chroniques
- la totalité du projet, des cofinancements étant demandés comme gage de pérennité
- les études de faisabilité
- les projets développant des actions se déroulant en dehors du territoire français

Calendrier

Les dossiers sont à déposer pour la première session avant le 1^{er} décembre et avant le 2 juin pour la deuxième session.

Contact

Fondation des France
Programme Emploi
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention à partir du site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / emploi)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention).

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

LES AIDES A L'AGRICULTURE

CFSI - Fondation de France

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Renforcer l'agriculture familiale en favorisant des initiatives innovantes et des pratiques d'échanges et de mise en réseau des acteurs. Appui à des organisations paysannes africaines.
- *Pays d'intervention* : Afrique subsaharienne uniquement
- *Autres critères restrictifs* : Les projets visant uniquement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne pourront être financés par ce programme.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : 10 000 à 15 000 €

Remarques particulières

La fondation de France et le Comité Français pour la Solidarité Internationale (C.F.S.I.) s'associent dans ce programme pour promouvoir le développement d'une agriculture familiale durable susceptible de relever le défi de la faim en Afrique.

L'objectif général est de renforcer, en Afrique subsaharienne, une agriculture familiale viable et durable, en favorisant des initiatives innovantes et des pratiques d'échanges et de mise en réseau des acteurs.

Cet appel se compose de deux lignes de financement :

- la *ligne 1* s'adresse à des organisations paysannes et des ONG d'Afrique subsaharienne ainsi qu'à des ONG d'appui françaises dès lors qu'elles agissent avec des partenaires locaux
- la *ligne 2* s'adresse à des réseaux regroupant des organisations ou des personnes autour d'un « projet » ou d'une « vision » commune cohérente. Les secrétariats de ces réseaux peuvent être localisés en France ou en Afrique subsaharienne, mais les actions doivent favoriser des échanges effectifs entre acteurs d'Afrique subsaharienne.

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 20 avril

Contact

Anne-Françoise TAISNE
Appel à projets Promotion de
l'agriculture familiale
32 rue Le Peletier
75009 PARIS
Tél. : 01 42 46 21 29

Martin SPITZ
Fondation de France
40 av Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 00
E-mail : secr.aea@cfsi.asso.fr

Modalités de dépôt de dossier

Dossiers à télécharger sur le site Internet du CFSI (rubrique A lire - à voir ! / Rapports et documents / Toute la documentation « agriculture et alimentation ») puis à envoyer avec les pièces demandées au CFSI et en complément, la demande de subvention est à envoyer par mail sans les pièces (fichier Word avec fichier Excel pour le budget).

Ou

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / en Afrique)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier ainsi que par courriel sans les pièces administratives.

- *Par courrier* : Voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : Voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.cfsi.asso.fr

<http://www.coordinationsud.org/spip.php?article12975>

www.fondationdefrance.org

**LES AIDES EN FAVEUR DES PERSONNES
AGEES**

***Les aides aux collectivités
locales et aux associations***

Droit au choix et droit au risque des personnes âgées / Former et agir

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Respect du droit au choix et au risque des personnes âgées
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie en préservant la liberté de choix, quel que soit l'âge ou l'état de dépendance de la personne, lui laissant la possibilité de choisir son cadre de vie, d'être citoyenne à part entière, de gérer librement son argent, de vivre à son rythme et de circuler à sa guise.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Les projets présentés peuvent s'inscrire dans les axes suivants :

- former et soutenir les équipes professionnelles, bénévoles et aidants familiaux
- agir pour changer les pratiques à domicile et en établissement

Les projets proposés devront :

- permettre un changement des pratiques dans le sens d'un plus grand respect du choix et de la parole des personnes âgées
- comporter une étude préalable des besoins s'appuyant sur une analyse des situations vécues

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 18 mai pour la 1^{ère} session et avant le 16 novembre pour la 2^{ème}

Contact

Fondation de France
Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
75008 PARIS
E-mail : personnesagees@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / grand âge)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention).

- *Par courrier* : voir adresse à la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse à la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations, collectivités locales et EPCI
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Favoriser l'insertion dans la vie locale des personnes âgées
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : La fondation de France encourage les initiatives qui, à la lumière des attentes des habitants âgés et des autres habitants, mais aussi au regard des ressources locales, prennent en compte les besoins des personnes dans leur globalité.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Cet appel à projets vise à soutenir et encourager les réflexions et les actions qui apporteront, dans une dynamique locale, des réponses nouvelles et adaptées aux habitants âgés, en favorisant leur insertion dans la vie locale.

Il s'agit de favoriser le mieux vivre ensemble en :

- encourageant l'inscription des habitants âgés dans les politiques territoriales et la prise en compte de la dimension territoriale dans les politiques gérontologiques
- soutenant l'émergence de projets locaux qui répondent aux besoins des habitants âgés et des plus jeunes tout en les mobilisant, afin de créer des liens sociaux entre les générations

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant 27 mars, le 8 juin ou le 18 septembre

Contact

Fondation de France
Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
75008 PARIS
E-mail : personnesagees@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / grand âge)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention).

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

***Les dispositifs où les
Collectivités locales ne sont
pas éligibles***

Garde itinérante de nuit

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Aide de nuit apportée aux personnes âgées en continuité de l'aide apportée la journée
- *Pays d'intervention* : France

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

L'absence d'aide organisée pendant la nuit compromet souvent le maintien à domicile d'un très grand nombre.

Alternative intéressante au système très onéreux de la garde de nuit, la garde itinérante de nuit s'inscrit naturellement dans la continuité de l'aide apportée la journée. Elle propose des passages programmés ou en urgence d'un professionnel, dans une double perspective de sécurisation et d'aide (coucher, lever, déplacement dans la nuit...).

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 11 septembre

Contact

Fondation de France
Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
75008 PARIS
E-mail : personnesagees@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / grand âge)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier complété)

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées gravement malades ou en fin de vie

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et groupes d'individus
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Soulager la souffrance de la personne malade, à domicile ou en institution, en respectant son autonomie, son histoire, sa culture, son environnement affectif et familial
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : La fondation de France soutiendra des actions pouvant être pluriannuelles

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

La fondation de France s'intéresse aussi bien à la lutte contre la douleur chez les personnes âgées qu'à leur accompagnement durant la maladie et jusqu'en fin de vie.

La démarche palliative se définit comme une pratique de soins et d'accompagnement de la personne, tout au long de sa maladie et non pas uniquement en fin de vie. Cette pratique vise à soulager la souffrance de la personne malade, à domicile ou en institution, en respectant son autonomie, son histoire, sa culture, son environnement affectif et familial.

Calendrier

Le dossier de candidature est à envoyer avant 10 avril ou le 28 août

Contact

Fondation de France
Sophie Lasserre
Appel à projets Gériatrie
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 28
E-mail : soignersoulager@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / soigner, soulager, accompagner)

Modalités de dépôt de dossier (Suite...)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par voie électronique (seulement le dossier complété

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

**LES AIDES EN FAVEUR DE L'ENFANCE
ET DES FAMILLES**

***Les aides aux collectivités
locales et aux associations***

Du plaisir de consommer à la gestion des risques... Aider les jeunes et leur famille

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations et collectivités locales
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Santé des jeunes
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : Consommation de produits psychoactifs (cannabis, alcool). La fondation de France pourra aider des collectifs de jeunes se mobilisant pour aider d'autres jeunes, en difficulté avec leurs consommations.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

En direction des jeunes consommateurs, les projets peuvent concerner :

- la mise en oeuvre d'activités (sportives, culturelles, artistiques,...) engageant des jeunes consommateurs dans une dynamique de rencontre, de dialogue et de remobilisation
- la co-production d'outils divers sur la nature et les dangers des produits, les parcours de vie, ...
- la formation des collectifs en tant que pairs

Les projets susceptibles d'être soutenus en direction des jeunes consommateurs devront :

- concerner directement des jeunes consommateurs de 15 à 25 ans
- relever d'une démarche de proximité auprès d'un public identifié « consommateurs »
- émaner d'un collectif de jeunes, ayant une personnalité juridique ou adossé à un organisme support
- être inscrits dans la durée
- être explicites sur la méthodologie de l'action retenue et le processus de suivi-évaluation qui sera mis en œuvre tout au long de l'action.

En direction des familles, la fondation pourra soutenir le démarrage ou la structuration :

- de groupes de paroles, d'échanges d'expériences, d'initiatives de valorisation et mobilisation des compétences parentales...
- d'actions relatives au renforcement des compétences des professionnels, d'expérimentation de nouvelles approches

Les projets susceptibles d'être soutenus en direction des familles devront :

- concerner directement des familles de jeunes consommateurs de 15 à 25 ans
- être élaborés à partir d'une analyse rigoureuse des besoins

Remarques particulières (Suite...)

- être inscrits dans la durée et articulés avec les missions de l'organisme porteur du projet
- être en cohérence avec les dispositifs institutionnels relatifs à la santé
- être explicites sur la méthodologie de l'action retenue et le processus de suivi-évaluation qui sera mis en œuvre tout au long de l'action

Cet appel à projets ne finance pas :

- le fonctionnement régulier des structures
- l'organisation de manifestations ou actions événementielles ou ponctuelles, non inscrites dans le temps
- les projets de formation relevant du plan de formation de l'organisme

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 27 mars

Contact

Fondation de France
Programme Santé des jeunes
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / santé des jeunes)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention).

- *Par courrier* : à renvoyer à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : à renvoyer à l'adresse figurant dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

***Les dispositifs où les
collectivités locales ne sont
pas éligibles***

L'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité

Appel à projets

Critères d'éligibilité

- *Bénéficiaires* : Associations
- *Limite d'âge* : Aucune restriction
- *Thèmes ciblés* : Prévenir la violence pour mieux vivre ensemble
- *Pays d'intervention* : France
- *Autres critères restrictifs* : La fondation de France a choisi de soutenir des actions de prévention qui visent à l'épanouissement des enfants et accompagnent leurs familles, en tenant compte de la complexité de leurs conditions de vie.

Montant de l'aide accordée

- *Montant de l'enveloppe globale* : non communiqué
- *Cofinancement maximum* : non communiqué
- *Montant attribué* : non communiqué

Remarques particulières

Trois types d'actions peuvent être soutenues :

- accompagnement des enfants et de leurs familles
- formation, analyse et diffusion des pratiques à partir d'un travail en réseau
- évaluation de projets

Calendrier

Les dossiers sont à déposer avant le 24 avril

Contact

Fondation de France
Programme Enfance
40 avenue Hoche
75008 PARIS
E-mail : enfance@fdf.org

Modalités de dépôt de dossier

Télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet (rubrique : trouvez un financement / les appels à projets de la fondation de France / enfance : prévenir la violence pour mieux vivre ensemble)

Le dossier complété et ses pièces annexes doivent être envoyés par courrier sous forme papier, en deux exemplaires ainsi que par courriel (seulement le dossier de demande de subvention).

- *Par courrier* : voir adresse dans la rubrique « contact »
- *Par mail* : voir adresse dans la rubrique « contact »

Site Internet : www.fondationdefrance.org

Glossaire

Mécénat : « Soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ». La personne qui apporte un tel soutien est désignée par le mot « mécène ».

Sponsoring / parrainage : Le texte prévoit et définit ainsi le sponsoring ou parrainage, comme étant le « soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct ». Les opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image du parraineur et comportent l'indication de son nom ou de sa marque. La personne qui apporte un tel soutien est désignée par le mot « parraineur », « parrain » n'étant pas recommandé dans ce sens. Ces termes remplacent les mots « sponsoring » et « sponsor ».

Fondation : La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes juridiques décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif (*Loi 87-571 du 23/07/1987 art.18*). La fondation est donc une libéralité sous condition à une personne morale préexistante ou à une personne morale à créer (sous la dénomination de fondation).

Source : mémento pratique Francis LEFEBVRE – Associations, fondations, congrégations – Edition 2008/2009.

Liens Internet

- Aide à la recherche de financements pour des micro-projets de solidarité internationale, <http://microprojets.org/index.php>
- Carrefour du mécénat d'entreprise, <http://www.admical.org/home.asp>
- Portail Fondations et Mécénat, <http://www.fondations.org>
- Annuaire des fondations françaises, <http://www.financements-privés.fr/>
- Fichier des associations, <http://www.associanet.com>